

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3994

27 décembre 2014

SOMMAIRE

1964 SICAV-SIF191668	Lara JV Luxembourg S.à r.l
AMP Capital Investors (IDF II USD N°2)	Leiton Holding S.A
S.à r.l	LFH (Woolley Grange) S.à r.l 191671
Azul S.à r.l191708	LGDR Sàrl191700
Beiestack S.A191673	LOGISTIS Germany Luxembourg 1 S.à r.l.
Belgravia European Properties 3191673	191703
Dlinea Architecture & Design S.à r.l 191676	Logistis Luxembourg S.A 191683
Fibomi S.A191666	Matafi S.A. SPF191711
Fin-Otto S.A191666	Milestone Investisseurs 2014 SLP191707
Flagship191666	Nemo Entertainment S.A191671
Flagship191666	OCM Luxembourg JD Herkules Invest-
Fountainhead S.à r.l	ments S.à r.l
Four Properties S.A191667	Orion IV European 1 S.à r.l
Frama G.m.b.H	Orion IV European 31 S.à r.l
GDCI Luxembourg S.A191667	Saposa S.à r.l
Golding Buyout Europe SICAV-FIS VI191666	Shoetime Holding S.A
Harvest II S.à r.l	Three Peaks Capital191670
Heraldic LuxCo S.à r.l	Toubkal Holding S.A
Hillman Luxembourg191702	Unican Luxembourg S.A191669
I.34 Niedercorn S.à r.l	Union Retail REIT S.A191670
JER Geppi 2 S.à r.l191705	Vatel S.A
La Cave à Nico, s.à r.l	Velosi S.à r.l
Lands Improvement Holdings South Cam-	White Oak S.à r.l191667
	Ziksana Investment Group S.à r.l./B.V 191669



Flagship, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 129.286.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2014195903/10.

(140218950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Flagship, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 129.286.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2014195904/10.

(140218951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Fibomi S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 31.203.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014195895/11.

(140218890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Golding Buyout Europe SICAV-FIS VI, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 6, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 156.839.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Référence de publication: 2014195923/11.

(140218859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Fin-Otto S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 132.692.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2014.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2014195896/12.

(140218770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.



Four Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg. R.C.S. Luxembourg B 140.966.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014195912/10.

(140218997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Frama G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9764 Marnach, 19, rue de Marbourg. R.C.S. Luxembourg B 118.481.

Die Koordinierten Statuten vom 27. November 2014 wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014195914/10.

(140219368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Heraldic LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,01.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette. R.C.S. Luxembourg B 173.294.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Heraldic LuxCo S.à.r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2014195962/11.

(140218792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Harvest II S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. White Oak S.à r.l.).

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg. R.C.S. Luxembourg B 190.684.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette en date du 8 octobre 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 14 novembre 2014.

Référence de publication: 2014195957/11.

(140218926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

GDCI Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 5B, rue de l'Etang; Z.A.E. Weiergewan.

R.C.S. Luxembourg B 93.892.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/12/2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2014195929/12.

(140219077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.



Fountainhead S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy. R.C.S. Luxembourg B 74.519.

EXTRAIT

En date du 4 décembre 2014, Monsieur Carl Léo Edward Nilsson résident à Skeppargatan 21 A, 114 52 Stockholm, Suède, associé de la Société a cédé la totalité de ses parts, à savoir 25 parts sociales à Monsieur Magnus Nilsson résident à Framnäsvägen 8B, S-18263, Djursholm, Suède.

A la même date, Madame Eba Tove Elsa Nilsson résident à Äsögatan 170, 116 32 Stockholm, Suède, associée de la Société a cédé la totalité de ses parts, à savoir 25 parts sociales à Monsieur Magnus Nilsson résident à Framnäsvägen 8B, S-18263, Djursholm, Suède.

En conséquence, Monsieur Magnus Nilsson détient la totalité des parts sociales de la Société, à savoir 500 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Référence de publication: 2014195887/17.

(140218990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

1964 SICAV-SIF, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 184.986.

Monsieur Théo Limpach a remis sa démission, avec effet au 5 décembre 2014, de son mandat d'Administrateur de la Société.

Le Conseil d'Administration de la Société se compose désormais comme suit:

Nom prénom(s) fonction
Faraone Paolo Administrateur
Hoegger Marc Administrateur
Piralla Patrick Administrateur

Luxembourg, le 5 décembre 2014.

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.

Christopher Leonard / ADRIANO VENTURINI

Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2014196463/18.

(140219348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

I.34 Niedercorn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 7, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 46.348.

Constituée en date du 22 décembre 1993 suivant acte reçu par le notaire Me Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 8 avril 1994

L'assemblée générale extraordinaire du 8 décembre 2014 a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Révocation de Monsieur Jean-Marc Pernin, né le 22 janvier 1956, à Amnéville (F), en qualité de gérant technique de la société, avec effet au 12 décembre 2000.
- 2) Nomination de Monsieur Guy Rollinger, né le 10 juillet 1956, à Luxembourg, demeurant à L-3980 Wickrange, 7, rue des Trois Cantons, en qualité de gérant unique de la société, avec effet au 12 décembre 2000
 - 3) La société est valablement engagée, en toutes circonstances, par la seule signature de son gérant unique.

Wickrange, le 8 décembre 2014.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2014195980/19.

(140219145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.



Vatel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 82.258.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2014196426/10.

(140219036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Unican Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 59.401.

Modification de l'adresse de Monsieur Kurt NIEDERHAUSER, Administrateur de catégorie A:

Monsieur Kurt NIEDERHAUSER réside à Kernstrasse 17, CH-8180 Bülach Suisse.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2014196412/10.

(140219029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Velosi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 967.690,96.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 174.012.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2014196418/13.

(140219351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Ziksana Investment Group S.à r.l./B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 106.930,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 170.838.

Extrait du contrat de transfert de parts de la Société daté du 27 novembre 2014

En vertu de l'acte de transfert de parts daté du 27 novembre 2014, Actus et Potentia B.V. a transféré 712 parts sociales ordinaires d'une valeur de 1 Euro chacune, à IPC Amsterdam B.V., une société à responsabilité limitée immatriculée auprès du Registre de la Chambre de Commerce aux Pays-Bas sous le numéro 33263603, ayant son siège social au 134 Vondelstraat, 1054 GS Amsterdam, Pays-Bas.

En vertu de ce même acte, Maarten Reinder Scholten a transféré 356 parts sociales ordinaires d'une valeur de 1 Euro chacune, à IPC Amsterdam B.V., une société à responsabilité limitée immatriculée auprès du Registre de la Chambre de Commerce aux Pays-Bas sous le numéro 33263603, ayant son siège social au 134 Vondelstraat, 1054 GS Amsterdam, Pays-Bas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014196458/21.

(140218493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.



Three Peaks Capital, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf. R.C.S. Luxembourg B 188.381.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 03 décembre 2014.

Référence de publication: 2014196392/10.

(140218579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Leiton Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 99.523.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 5 décembre 2014

Est nommé administrateur:

- Monsieur Marc ALBERTUS, employé privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Luc HANSEN, administrateur démissionnaire ce jour.

Monsieur Marc ALBERTUS continuera le mandat de l'administrateur démissionnaire jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire durant laquelle cette cooptation sera soumise à ratification.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 5 décembre 2014.

Référence de publication: 2014196093/15.

(140218781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Union Retail REIT S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 154.411.

1) Extrait des résolutions des associés du 30 juillet 2014:

Il résulte des dites résolutions que:

1. L'associé unique a nommé PricewaterhouseCoopers, Société coopérative dont le siège social est situé au 2, rue Gerhard Mercator, L - 1014 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg comme réviseur d'entreprise jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

2) Extrait des résolutions des associés du 24 novembre 2014:

Il résulte des dites résolutions que:

- 1. Le nombre d'administrateurs de la Société a augmenté de trois à quatre.
- 2. Monsieur Joel Davidson, né le 20 juillet 1968 à Newtownards, Royaume Uni et demeurant professionnellement au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommé administrateur de la Société avec effet au 24 novembre 2014 pour une durée indéterminée.

Le conseil d'administration est désormais composé comme suit:

- Delloula Aouinti administrateur
- Joanne Fitzgerald administrateur
- Alexis Gisselbrecht administrateur
- Joel Davidson administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Pour Union Retail REIT S.A.

Joanne Fitzgerald

Administrateur

Référence de publication: 2014196410/29.

(140218830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.



La Cave à Nico, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4475 Belvaux, 101, rue d'Oberkorn.

R.C.S. Luxembourg B 101.307.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014196075/10.

(140218535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Lara JV Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 124.317.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2014196078/10.

(140219068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Nemo Entertainment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 142.368.

La soussignée AUDITEX Sàrl, 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, RCS Luxembourg B 91.559, démissionne avec effet immédiat de son poste de commissaire aux comptes de la société NEMO ENTERTAINMENT S.A., 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, RCS Luxembourg B 142.368

Luxembourg, le 9 décembre 2014.

AUDITEX SARL

Laurent JACQUEMART

Gérant

Référence de publication: 2014196198/14.

(140218711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

LFH (Woolley Grange) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 165.383.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 1 er décembre 2014

L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de M. José Correia de son poste de gérant de la société avec effet au 1 ^{er} décembre 2014.
- Nomination de M. Steve van den Broek, directeur de sociétés, né à Anvers, Belgique, le 26 juillet 1970, résidant professionnellement au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, au poste de gérant de la société avec effet au 1 ^{er} décembre 2014 pour une durée indéterminée.

Le Conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- Mme Géraldine Schmit, gérant, résidant professionnellement au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg
- M. Steve van den Broek, gérant, résidant professionnellement au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La Société

Référence de publication: 2014196100/20.

(140218809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.



Shoetime Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 71.440.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration de la Société tenue en date du 13 février 2014 que M. Marc SCHMIT, chef-comptable, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, a été nommé à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme SG AUDIT S.àr.I.

Référence de publication: 2014195484/12.

(140217647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Saposa S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Capital social: EUR 1.012.500,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 148.521.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, le 24 novembre 2014

- 1. L'Assemblée accepte la démission de Mme Laure PAKLOS, au poste de Gérant de classe B de la Société qui prendra effet le 2 décembre 2014.
- 2. L'Assemblée nomme comme Gérant de classe B à partir du 2 décembre 2014 pour une période illimitée, en remplacement du Gérant démissionnaire, Monsieur Laurent BARNICH, directeur de sociétés, né le 2 octobre 1979 à Luxembourg et résidant professionnellement au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.
- 3. L'Assemblée décide de transférer le 2 décembre 2014 le siège social de la Société au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Référence de publication: 2014195470/16.

(140217204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Lands Improvement Holdings South Cambridge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 178.923.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 25 novembre 2014

Il résulte des dites résolutions que:

- 1. Le nombre de gérants de la Société a augmenté de trois à quatre.
- 2. Monsieur Joel Davidson, né le 20 juillet 1968 à Newtownards, Royaume-Uni et demeurant professionnellement au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg a été nommé gérant de la Société avec effet au 25 novembre 2014 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Delloula Aouinti gérante
- Joanne Fitzgerald gérante
- Christopher McCormack gérant
- Joel Davidson gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Pour Lands Improvement Holdings South Cambridge S.à r.l.

Joanne Fitzgerald

Gérante

Référence de publication: 2014196077/24.

(140218832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.



Beiestack S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper.

R.C.S. Luxembourg B 183.641.

Les comptes annuels pour la période du 20 décembre 2013 au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Référence de publication: 2014195731/11.

(140218198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

AMP Capital Investors (IDF II USD N°2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 176.558.

EXTRAIT

En date du 08 décembre 2014, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Alan Botfield, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat;
- Madame Virginia Strelen, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est élue nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014195689/14.

(140218848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Belgravia European Properties 3, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 116.407.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «BEL-GRAVIA EUROPEAN PROPERTIES 3», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 28 novembre 2014, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 2 décembre 2014. Relation: EAC/2014/16406.

- que la société «BELGRAVIA EUROPEAN PROPERTIES 3» (la «Société»), société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 116407,

constituée en date du 18 mai 2006 suivant acte dressé par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1373 du 17 juillet 2006.

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte dressé par le notaire soussigné en date du 5 février 2007, lequel acte fut publié au Mémorial C N°683 du 23 avril 2007,

se trouve à partir de la date du 28 novembre 2014 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 21 novembre 2014 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les article 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915. concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 décembre 2014.

Référence de publication: 2014195732/29.

(140218633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.



Orion IV European 31 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11/13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 191.641.

In the year two thousand fourteen, on the twenty-fifth day of November.

Before us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Orion Master IV Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, registered with Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 173.948, having its registered office at 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (the "Sole Member"),

here represented by Bastien Burin, LLM, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal, given on November 24, 2014.

The said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole member of Orion IV European 31 S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 191.641, incorporated pursuant to a deed of the undersigned dated 30 October 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company have not been amended since.

The appearing party representing the entire share capital of the Company, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

- 1. Increase of the share capital of the Company by an amount of thirty-five thousand five hundred euro (EUR 35,500) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) up to forty-eight thousand euro (EUR 48,000) through the issue of thirty-five thousand five hundred (35,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, by way of a contribution in cash;
 - 2. Subsequent amendment of article 5 paragraph 1 of the articles of association of the Company;
 - 3. Miscellaneous

Having duly considered each item on the agenda, the Sole Member takes, and requires the undersigned notary to enact, the following resolutions:

First resolution

The Sole Member resolves to increase the Company's share capital by an amount of thirty-five thousand five hundred euro (EUR 35,500) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) up to forty-eight thousand euro (EUR 48,000) through the issue of thirty-five thousand five hundred (35,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, by way of a contribution in cash.

The thirty-five thousand five hundred (35,500) new issued shares have been entirely subscribed by the Sole Member, represented as stated above, for a total amount of three million five hundred fifty thousand euro (EUR 3,550,000).

The shares so subscribed by the Sole Member have been fully paid up by a contribution in cash amounting to three million five hundred fifty thousand euro (EUR 3,550,000), so that the said amount of three million five hundred fifty thousand euro (EUR 3,550,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the notary.

The total contribution in the amount of three million five hundred fifty thousand euro (EUR 3,550,000) shall be allocated as follows:

- thirty-five thousand five hundred euro (EUR 35,500) to the share capital of the Company; and
- three million five hundred fourteen thousand five hundred euro (EUR 3,514,500) to the share premium of the Company.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Member resolves to amend article 5, paragraph 1 of the articles of association of the Company which shall be enforced and now reads as follows:

" Art. 5. Capital. The issued share capital of the Company is set at forty-eight thousand euro (EUR 48,000), divided into forty-eight thousand (48,000) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "Shares")."

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at three thousand euro (EUR 3,000).



Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxyholder and in case of discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq novembre.

Par devant nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Orion Master IV Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.948, ayant son siège social au 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (l'»Associé Unique»),

ici représentée par Bastien Burin, LLM, résidant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 24 novembre 2014.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de Orion IV European 31 S.à r.l. (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 191.641, constituée suivant un acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 octobre 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

La comparante représentant l'intégralité du capital social de la Société a requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trente-cinq mille cinq cents euros (EUR 35.500) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à quarante-huit mille euros (EUR 48.000), par l'émission de trente-cinq mille cinq cents (35.500) parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, par le biais d'un apport en numéraire.
 - 2. Modification subséquente de l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société;
 - 3. Divers.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, l'Associé Unique adopte, et requiert le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trente-cinq mille cinq cents euros (EUR 35.500) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à quarante-huit mille euros (EUR 48.000), par l'émission de trente-cinq mille cinq cents (35.500) parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, par le biais d'un apport en numéraire.

Les trente-cinq mille cinq cents (35.500) nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites par l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, pour un montant total de trois millions cinq cent cinquante mille euros (EUR 3.550.000).

Les parts sociales ainsi souscrites par l'Associé Unique ont été intégralement payées par un apport en numéraire d'un montant de trois millions cinq cent cinquante mille euros (EUR 3.550.000), lequel montant de trois millions cinq cent cinquante mille euros (EUR 3.550.000) est désormais à la disposition de la Société ainsi qu'il l'a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de trois millions cinq cent cinquante mille euros (EUR 3.550.000) est affecté comme suit:

- trente-cinq mille cinq cents euros (EUR 35.500) au capital social de la Société; et
- trois millions cinq cent quatorze mille cinq cents euros (EUR 3.514.500) à la prime d'émission de la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5, paragraphe 1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 5. Capital. Le capital émis de la Société est fixé à quarante-huit mille euros (EUR 48.000), divisé en quarante-huit mille (48.000) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les «Parts Sociales»).»



Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ trois mille euros (EUR 3.000).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande du même mandataire et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom et résidence, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Burin, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 27 novembre 2014. REM/2014/2590. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 8 décembre 2014.

Référence de publication: 2014195288/125.

(140217899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Dlinea Architecture & Design S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7260 Bereldange, 10, rue Adolphe Weis.

R.C.S. Luxembourg B 192.545.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le premier décembre.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur José SERRANO, architecte, né le 8 juin 1982 à Valence (Espagne), demeurant au 10, rue Adolphe Weis, L-7260 Bereldange.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I er . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

- **Art. 1 er .** Il est formé par la présente, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "Dlinea Architecture & Design S.à r.l.", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
- **Art. 2.** La Société a pour objet l'exploitation d'un bureau d'architecture et d'un bureau d'architecture d'intérieur, d'urbanisme, d'environnement et de design dans la mesure où elles sont compatibles avec les règles déontologiques de l'Ordre Luxembourgeois des Architectes et des Ingénieurs-Conseils.

A ce titre elle peut accomplir toutes opérations et activités se rapportant à l'architecture et à l'environnement et, notamment le suivi et la coordination de chantiers, la conception et les études d'immeubles, d'infrastructures et d'ouvrages d'art, les mission de contrôle et d'expertises.

La société a en outre pour objet l'acquisition, la détention, la gestion, l'exploitation et la mise en valeur de droits de propriété intellectuelle. Elle pourra notamment acquérir, détenir et exploiter, notamment au travers de licences, des marques, des dessins et modèles, des droits d'auteurs, des noms domaines, des brevets et des programmes informatiques. Elle pourra développer, créer et maintenir des programmes informatiques spécifiques et les droits de propriété intellectuelle y relatifs.

En général la Société pourra faire toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement, pour autant que celles-ci ne soient pas incompatibles avec la profession d'architecte telle que prévue au règlement de déontologie établi par le Conseil de l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils.

La Société devra respecter les prescriptions du règlement de déontologie du Conseil de l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils. Seules les personnes légalement habilitées à cet effet pourront exercer la profession d'architecte dans le cadre de la Société. La Société s'interdit toute participation ou activité pouvant créer un conflit d'intérêts et porter atteinte à l'indépendance professionnelle de l'activité libérale d'architecte et d'ingénieur-conseil et elle s'engage à respecter toutes les dispositions légales y relatives.



Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

- Art. 3. La durée de la Société est illimitée.
- **Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Walferdange (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société. Les parts doivent être détenues au moins à:

- a) 75% par une ou plusieurs personne(s) physique(s) ou morale(s), inscrite(s) à l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils (OAI):
- i. dont au moins 51 % par un ou plusieurs membre(s) obligatoire(s) de l'OAI, c'est-à-dire exerçant sa (leur) profession à titre d'indépendant, et
- ii. dont au moins 26% des parts et des droits de vote sont détenus par un ou plusieurs membre(s) obligatoire(s) et établi(s) au Luxembourg et disposant de la qualification requise à l'exercice de l'activité mentionnée sur l'autorisation d'établissement de la société;
- b) les 25% restants au maximum par une ou plusieurs personne(s) physique(s) ou morale(s) qui ne risque(nt) pas de porter atteinte, directement ou indirectement, à l'indépendance professionnelle de la société.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sont insaisissables, elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non-associé que de l'accord du ou des associés représentant la majorité des parts sociales.

En cas de refus de cession, les associés non-cédants s'obligent eux mêmes à reprendre les parts en cession. Les valeurs de l'actif net du dernier bilan approuvé serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

La majorité des parts sociales devra toujours être détenue par les associés exerçant la profession d'architecte.

Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la Société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Art. 7. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.



- **Art. 9.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- **Art. 10.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procèsverbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

- **Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 13.** Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.
 - Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 15.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à l'/aux associé(s) en proportion avec sa/leur participation dans le capital de la Société.

La gérance est autorisée à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

- 1. la gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;
- 2. ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents Statuts.
 - Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique Monsieur José SERRANO, prénommé, et libérées entièrement par le souscripteur prédit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cents euros (800,- EUR).



Résolutions prises par l'associé unique:

Et aussitôt, le comparant pré-mentionné, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associé unique:

- 1. Le siège social est établi à L-7260 Bereldange, 10, rue Adolphe Weis.
- 2. Monsieur José SERRANO, prénommé, est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.
- 3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. SERRANO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 04 décembre 2014. LAC/2014/57800. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 10 décembre 2014.

Référence de publication: 2014196641/160.

(140219793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2014.

OCM Luxembourg JD Herkules Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 149.515.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-eight day of November,

before Us, Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of OCM Luxembourg JD Herkules Investments S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and a share capital amounting to EUR 12,500.-, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149.515 (the Company). The Company was incorporated on November 17, 2009, pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2463, page 118210, dated December 18, 2009. The articles of association of the Company have been amended for the last time on February 15, 2010, pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 720, page 34535, dated April 7, 2010.

THERE APPEARED:

1. OCM Luxembourg OPPS VII Homer Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 53, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and a share capital amounting to EUR 12,500.-, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 127.760 (OPPS VII Homer);

hereby represented by Mr. Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal.

2. OCM Luxembourg EPOF II Homer Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 53, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and a share capital amounting to EUR 12,500.-, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 133.552 (EPOF II Homer);

hereby represented by Mr. Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Junglinster, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

3. OCM Luxembourg OPPS Herkules Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 53, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and a share capital amounting to EUR 1,096,100.-, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 118.873 (OPPS Herkules);



hereby represented by Mr. Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal.

4. OCM Luxembourg EPOF Herkules Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 53, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and a share capital amounting to EUR 554,300.-, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 118.874 (EPOF Herkules);

hereby represented by Mr. Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal.

5. OCM Luxembourg POF IV Herkules Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 53, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and a share capital amounting to EUR 554,300.-, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 121.749 (POF IV Herkules);

hereby represented by Mr. Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Junglinster, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

(OPPS VII Homer, EPOF II Homer, OPPS Herkules, EPOF Herkules and POF IV Herkules being together referred to as the Shareholders).

The Shareholders have requested the undersigned notary to record that:

- I. The twelve thousand five hundred (12,500) shares of the Company, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, representing the entirety of the share capital of the Company are duly represented at the Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda hereinafter reproduced;
 - II. The agenda of the Meeting is worded as follows:
 - 1. Waiver of convening notices;
 - 2. Dissolution and liquidation of the Company;
- 3. Appointment of OCM Luxembourg POF IV S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and a share capital amounting to EUR 1,594,325.-, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 121.748, as liquidator of the Company and determination of the powers of the liquidator and liquidation procedure;
 - 4. Discharge to be granted to the managers of the Company for the exercise of their mandate; and
 - 5. Miscellaneous.

Now, therefore, the Shareholders, acting through their proxyholder, have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented at the Meeting considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting decides to dissolve the Company with immediate effect and to put the Company into liquidation.

Third resolution

The Meeting decides to appoint OCM Luxembourg POF IV S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and a share capital amounting to EUR 1,594,325.-, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 121.748, as liquidator of the Company (the Liquidator).

Fourth resolution

The Meeting decides that the Liquidator will prepare a detailed inventory of the Company's assets and liabilities, that the Liquidator will have the broadest powers pursuant to the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915, as amended (the Law) to perform its duties (including without limitation to dispose of the Company's assets) and that the Company will be bound towards third parties by the sole signature of the Liquidator.

For such a purpose, the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the Shareholders. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate his powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.



The Liquidator shall be authorised to make, in his sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders, in accordance with article 148 of the Law.

Fifth resolution

The Meeting decides to grant full discharge to the managers of the Company for the exercise of their mandates. There being no further business, the Meeting is closed.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately EUR 1,150.-.

Declaration

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, such proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-huitième jour du mois de novembre,

par-devant nous, Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de OCM Luxembourg JD Herkules Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et un capital social s'élevant à EUR 12.500,-, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.515, (la Société). La Société a été constituée le 17 novembre 2009 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2463, page 118210, daté du 18 décembre 2009. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 15 février 2010 suivant acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 720, page 34535, daté du 7 avril 2010.

ONT COMPARU:

1. OCM Luxembourg OPPS VII Homer Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 53, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et un capital social s'élevant à EUR 12.500.-, étant immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.760 (OPPS VII Homer),

ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

2. OCM Luxembourg EPOF II Homer Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 53, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et un capital social s'élevant à EUR 12.500.-, étant immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.552 (EPOF II Homer);

ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

3. OCM Luxembourg OPPS Herkules Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 53, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et un capital social s'élevant à EUR 1.096.100.-, étant immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.873 (OPPS Herkules);

ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

4. OCM Luxembourg EPOF Herkules Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 53, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et un capital social s'élevant à EUR 554.300.-, étant immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.874 (EPOF Herkules);

ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.



5. OCM Luxembourg POF IV Herkules Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 53, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et un capital social s'élevant à EUR 554.300.-, étant immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.749 (POF IV Herkules);

ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Les dite procurations, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

(OPPS VII Homer, EPOF II Homer, OPPS Herkules, EPOF Herkules and POF IV Herkules étant les Associés).

Les Associés ont prié le notaire instrumentant d'acter que:

- I. Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont dûment représentées à la présente assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points à l'ordre du jour reproduits ci-après;
 - II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:
 - 1. Renonciation aux formalités de convocation;
 - 2. Dissolution et liquidation de la Société;
- 3. Nomination de OCM Luxembourg POF IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée Luxembourgeoise, ayant son siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et un capital social de EUR 1.594.325.-, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 121.748, en qualité de liquidateur de la Société et détermination des pouvoirs du liquidateur et de la procédure de liquidation;
 - 4. Décharge à accorder aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat; et
 - 5 Divers

Sur ce, les Associés, représentés par leur mandataire, ont prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés représentés à l'Assemblée se considérant eux-mêmes comme ayant été dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de mettre la Société en liquidation.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer OCM Luxembourg POF IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée Luxembourgeoise, ayant son siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et un capital social de EUR 1.594.325.-, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 121.748, en qualité de liquidateur de la Société (le Liquidateur).

Quatrième résolution

L'Assemblée décide que le Liquidateur dressera un inventaire détaillé des actifs et passifs de la Société, que le Liquidateur sera investi des pouvoirs les plus étendus en vertu de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée (la Loi), afin d'accomplir ses fonctions (y inclus le droit de disposer sans limite des actifs de la Société) et que la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature unique du Liquidateur.

A ces fins, le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et accomplir toutes opérations, y inclus ceux prévus par l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des Associés. Le Liquidateur pourra, sous sa seule responsabilité, déléguer ses pouvoirs pour des opérations ou devoirs spécifiques et définis à une ou plusieurs personnes ou entités.

Le Liquidateur est autorisé, à sa seule discrétion, à payer des avances sur les bonis de liquidation aux Associés, et ce conformément à l'article 148 de la Loi.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'accorder pleine décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, est évalué à environ EUR 1.150,-



Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête des parties comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, rédigé et passé à Junglinster, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, ce mandataire a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte original.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 03 décembre 2014. Relation GRE/2014/4752. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014195299/205.

(140217347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Logistis Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 140.171.

In the year two thousand and fourteen, on the first day of December.

Before the undersigned, Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of LOGISTIS LUXEMBOURG S.A. (the "Company"), a public limited liability company (société anonyme), governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 140.171, incorporated on 27 June 2008 by a notarial deed drawn up by Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), and whose articles of incorporation (the "Articles") were published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1904, page 91347 on 2 August 2008. The Articles have been amended for the last time on 11 June 2014 by a notarial deed drawn up by the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2225, page 106792 on 21 August 2014.

The Meeting is opened by Jan Merck, Lawyer with professional address in Luxembourg, being in the chair (the "Chairman").

The Chairman appointed as secretary, and.

The meeting also elected as scrutineer, Franziska Stahlberg

with professional address in Luxembourg.

The office of the Meeting having thus been constituted, the chairman requested the notary to act that:

- I. The name of the shareholders present at the Meeting or represented at the Meeting by proxies (together the "Appearing Shareholders") and the number of shares held by them are indicated on the attendance list. This list and the proxies, after having been signed ne varietur by the by the Appearing Shareholders present or represented at the Meeting, the Chairman, the scrutineer, the secretary and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.
- II. This attendance list shows that the Appearing Shareholders holding 15,580,748 class A shares, 10 class B shares, 4 class C shares and 6 class D shares of the Company representing 58.76% of the share capital of the Company, are present or represented at the present Meeting so that the Meeting can validly decide on all the issues of the agenda which are known by the Appearing Shareholders.
- III. All Appearing Shareholders declare having been informed of the holding of the present Meeting and of its agenda and having received due convening notices dated 18 November 2014. The Meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on all the items of the agenda.
 - IV. The agenda is the following:

Agenda

1. to amend article 3 of the Company's Articles which shall henceforth read as follows:

" 3. Object.

- 3.1 The Company's object is:
- 3.1.1 buying or holding shares, securities or units in one or more Real Estate Companies;
- 3.1.2 granting financing to Real Estate Companies provided they are, directly or indirectly via one or more Real Estate Companies, controlled by the Company; and/or



- 3.1.3 buying Real Estate and developing, administering, operating, renting Real Estate held by it.
- 3.2 For the purpose of this clause, "Real Estate" shall comprise:
- 3.2.1 direct title to property (consisting of land and/or buildings);
- 3.2.2 any similar right in rem over property (consisting of land and/or buildings);
- 3.2.3 other assets that are necessary to operate the assets within the meaning of lit. 3.2.1 to 3.2.2.
- 3.3 For the purpose of this article, "Real Estate Company" means any company or partnership whose object (according to its articles of incorporation or other constituent documents) in substance corresponds to the Company's object.
- 3.4 The Company can perform all operations and transactions which it deems necessary to fulfil its object as well as all operations that facilitate the accomplishment of its object, including:
 - 3.4.1 transactions to hedge interest and/ or currency exchange risks,
- 3.4.2 transactions to finance and/or refinance its own debts or Real Estates or Real Estates held by the Company, as the case may be as joint and/or several co-debtor together with other companies controlling (or controlled by) the Company or being with the Company under joint control, through any form of borrowing, including but not limited to, the obtaining of credit facility and issue of debt instruments;
- 3.4.3 as well as granting security interest and/or guarantee to secure its own debts and/or debts of companies controlling (or controlled by) the Company or being with the Company under joint control,

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law."

- 2. to discharge and re-appoint MAZARS Luxembourg S.A. as auditor of the Company.
- 3. to restate the Company's Articles in order to comply with the Luxembourg law of 12 July 2013 on alternative investment fund managers.
 - V. After due and careful deliberation, the Meeting took the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to amend article 3 of the Company's Articles which shall henceforth read as follows:

" 3. Object.

- 3.1 The Company's object is:
- 3.1.1 buying or holding shares, securities or units in one or more Real Estate Companies;
- 3.1.2 granting financing to Real Estate Companies provided they are, directly or indirectly via one or more Real Estate Companies, controlled by the Company; and/or
 - 3.1.3 buying Real Estate and developing, administering, operating, renting Real Estate held by it.
 - 3.2 For the purpose of this clause, "Real Estate" shall comprise:
 - 3.2.1 direct title to property (consisting of land and/or buildings);
 - 3.2.2 any similar right in rem over property (consisting of land and/or buildings);
 - 3.2.3 other assets that are necessary to operate the assets within the meaning of lit. 3.2.1 to 3.2.2.
- 3.3 For the purpose of this article, "Real Estate Company" means any company or partnership whose object (according to its articles of incorporation or other constituent documents) in substance corresponds to the Company's object.
- 3.4 The Company can perform all operations and transactions which it deems necessary to fulfil its object as well as all operations that facilitate the accomplishment of its object, including:
 - 3.4.1 transactions to hedge interest and/ or currency exchange risks,
- 3.4.2 transactions to finance and/or refinance its own debts or Real Estates or Real Estates held by the Company, as the case may be as joint and/or several codebtor together with other companies controlling (or controlled by) the Company or being with the Company under joint control, through any form of borrowing, including but not limited to, the obtaining of credit facility and issue of debt instruments;
- 3.4.3 as well as granting security interest and/or guarantee to secure its own debts and/or debts of companies controlling (or controlled by) the Company or being with the Company under joint control,

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law."

Second resolution

The Meeting resolves to grant, to the extent necessary, full discharge to MAZARS Luxembourg S.A., a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 10A rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg and registered with the Luxembourg register of commerce and companies under the number B 159.962 for the exercise of its mandate as independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) for the Company from 1 January 2013 until 31



December 2013 and resolve to confirm its mandate for a period ending at the time of the enactment of the shareholders' resolutions approving the annual accounts for the year ending on 31 December 2014.

Third resolution

The Meeting resolves to approve the restatement of the articles of association for compliance with the Luxembourg law of 12 July 2013 on alternative investment fund managers, as may be amended from time to time, which shall henceforth read as follows:

Chapter I. - Form, name, registered office, object, duration

1. Form, Corporate name.

- 1.1 The company is hereby formed as a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies (the "1915 Law") and by the present articles (the "Articles").
 - 1.2 The Company exists under the name of "LOGISTIS LUXEMBOURG S.A." (the "Company").

2. Registered office.

- 2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).
- 2.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.
- 2.3 The board of directors of the Company (the "Board of Directors") is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.
- 2.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

3. Object.

- 3.1 The Company's object is
- 3.1.1 buying or holding shares, securities or units in one or more Real Estate Companies;
- 3.1.2 granting financing to Real Estate Companies provided they are, directly or indirectly via one or more Real Estate Companies, controlled by the Company; and/or
 - 3.1.3 buying Real Estate and developing, administering, operating, renting Real Estate held by it.
 - 3.2 For the purpose of this clause, "Real Estate" shall comprise
 - 3.2.1 direct title to property (consisting of land and/or buildings);
 - 3.2.2 any similar right in rem over property (consisting of land and/or buildings);
 - 3.2.3 other assets that are necessary to operate the assets within the meaning of lit. 3.2.1 to 3.2.2.
- 3.3 For the purpose of this article, "Real Estate Company" means any company or partnership whose object (according to its articles of incorporation or other constituent documents) in substance corresponds to the Company's object.
- 3.4 The Company can perform all operations and transactions which it deems necessary to fulfil its object as well as all operations that facilitate the accomplishment of its object, including:
 - 3.4.1 transactions to hedge interest and/ or currency exchange risks,
- 3.4.2 transactions to finance and/or refinance its own debts or Real Estate or Real Estate held by the Company, as the case may be as joint and/or several co-debtor together with other companies controlling (or controlled by) the Company or being with the Company under joint control, through any form of borrowing, including but not limited to, the obtaining of credit facility and issue of debt instruments;
- 3.4.3 as well as granting security interest and/or guarantee to secure its own debts and/or debts of companies controlling (or controlled by) the Company or being with the Company under joint control

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

- **4. Investment Strategy and Objectives.** The Company is formed with a view to making direct or indirect investments for the benefit of its Shareholders in real estate located in Italy, Spain, Germany, Benelux countries, Poland and Czech Republic, as may be further detailed by the Board of Directors from time to time.
 - **5. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II - Share capital

6. Capital. The subscribed capital is set at twenty-six million five hundred eighteen thousand one hundred seventy-seven Euros (EUR 26,518,177), divided into twenty-six million five hundred eighteen thousand one hundred fifty-seven



(26,518,157) class A shares (the "Class A shares"), ten (10 class B shares (the "Class B Shares"), four (4) class C shares (the "Class C Shares") and six (6) class D shares (the "Class D Shares"), (herein defined as the "Shares"), with a nominal value of one Euro (EUR 1.-), each fully paid up (by 100%).

7. Authorized capital.

- 7.1 The Company has an un-issued but authorized share capital of a maximum amount of one hundred seventy-three million three hundred ninety-eight thousand one hundred and seven (EUR 173,398,107) to be used in order to issue new Class A Shares and/or Class B shares and/or Class C Shares and/or Class D Shares or to increase the nominal value of the Class A Shares and/or Class B Shares and/or Class C Shares and/or Class D Shares.
- 7.2 The authorized share capital may be increased or reduced by resolutions of the general meeting of Shareholders in accordance with article 19 of the Articles.
- 7.3 The sole purpose of the above authorized capital is to allow the issue of new Class A Shares and/or Class B Shares and/or Class C Shares and/or Class D Shares or the increase of the nominal value of the existing Class A Shares and/or Class B Shares and/or Class C Shares and/or Class D Shares in exchange of contribution in cash made by the existing or future Shareholders in execution of the capital calls made by the Board of Directors in compliance with any agreement possibly entered into, from time to time between, among others, the Shareholders and the Company (a "Shareholders' Agreement").
- 7.4 Within the limits of the authorized share capital set out under Article 7.1, the share capital may be increased, from time to time, at the initiative of the Board of Directors, with or without an issue premium, in accordance with the terms and conditions set out below by creating and issuing new Class A Shares and/or Class B Shares and/or Class C Shares and/or Class D Shares, it being understood that:
- 7.4.1 The Class A Shares and/or Class B Shares and/or Class C Shares and/or Class D Shares may be subscribed in accordance with the terms and conditions fixed by the Board of Directors within the strict limits stated in any Shareholders' Agreement.
- 7.4.2 The Board of Directors may also determine the date of the issue and the number of Class A Shares and/or Class B Shares and/or Class D Shares having to be eventually subscribed and issued.
- 7.4.3 The Board of Directors is specially authorized to issue such new Class A Shares and/or Class B Shares and/or Class C Shares and/or Class D Shares without reserving (i.e. by cancelling or limiting) for the existing Shareholders the preferential right to subscribe for and to purchase the new Class A Shares and/or Class B Shares and/or Class C Shares and/or Class D Shares.
- 7.4.4 The rights attached to the new Class A Shares and/or Class B Shares and/or Class C Shares and/or Class D Shares will be strictly similar to the rights attached to the existing Class A Shares and/or Class B Shares and/or Class C Shares and/or Class D Shares.
- 7.4.5 The authorization will expire on the fifth anniversary of the date of publication in the Luxembourg legal gazette of the minutes of the general meeting of Shareholders held on 20 March 2014, but at the end of such period of authorization may be approved by resolution of the general meeting of Shareholders.
- 7.5 The Board of Directors is authorized to do all things necessary to amend Article 6 in order to record the change of share capital following an increase pursuant to this Article 7; the Board of Directors is empowered to take or authorize the actions required for the execution and publication of such amendment in accordance with the 1915 Law. Furthermore, the Board of Directors may delegate to the chairman of the Board of Directors (the "Chairman") or any Director of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Class A Shares and/or Class B Shares representing part or all of such increased amounts of capital.
- 7.6 This increase of the share capital decided by the Board of Directors within the limitations of the authorized share capital may be subscribed for, and Class A Shares and/or Class B Shares and/or Class C Shares and/or Class D Shares may be issued with, or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash or by incorporation of claims in any other way to be determined by the Board of Directors.
- **8. Form of the shares.** The Shares are in principle in registered form, or in bearer form at the request of the Shareholders and subject to legal conditions.
- **9. Payment of shares.** Payments on Shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Board of Directors or the Sole Director shall from time to time determine. Any amount called up on Shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

10. Modification of capital.

- 10.1 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the Shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.
 - 10.2 The Company can repurchase its own shares within the limits set by law.
- **11. Transfer of shares.** The Shares will be transferable in accordance with the 1915 Law and with any shareholders agreement entered into from time to time between the Shareholders.



Chapter III. - Directors, chairman, board of directors, alternative investment fund manager, statutory auditors

12. Board of directors or sole director.

- 12.1 In case of plurality of Shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be Shareholders.
- 12.2 In the case where the Company is incorporated by a sole Shareholder or if at the occasion of a general meeting of Shareholders, it is established that the Company has only one Shareholder left, the composition of the Board of Directors may be limited to one member (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the Shareholders noticing the existence of more than one Shareholder. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, its permanent representative shall be appointed or confirmed in compliance with the 1915 Law.
- 12.3 The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of Shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of Shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.
- 12.4 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of Shareholders which will be asked to ratify such election.

13. Meetings of the board of directors and chairman.

- 13.1 The Board of Directors shall elect its Chairman from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of Shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.
- 13.2 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.
- 13.3 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by telegram, e-mail or telefax another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.
- 13.4 All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.
- 13.5 The use of video-conferencing equipment and conference call means allowing the identification of each participating Director shall be allowed. These means must comply with technical features which guarantee an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way. Each participating Director able to hear and to be heard by all other participating Directors whether or not using this technology shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.
- 13.6 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all Directors in person. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened.
- 13.7 Votes may also be cast by fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.
- 13.8 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

14. General powers of the board of directors.

- 14.1 The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration, management and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by Law to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.
- 14.2 The Board of Directors is responsible for determining the investment strategy and objectives of the Company, in compliance with applicable laws and regulations.
- 14.3 Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the company shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the company.
- 14.4 If there is only one Shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the Company. The provisions of the preceding paragraphs are not applicable when the decisions of the Board of Directors of the Company or of the Director concern day-to-day operations engaged in normal conditions.



14.5 The Board of Directors will be entitled to create one or several committees for the Company which will only have a consultancy purpose.

15. Delegation of powers.

- 15.1 The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to the Chairman or any other member of the Board of Directors, officers or other agents, legal or physical person, who need not be Shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board shall determine.
- 15.2 The Board of Directors may also confer all powers and special mandates to any person who need not be Directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.
- 15.3 The first person entrusted with the daily management may be appointed by the first general meeting of Shareholders.
- **16.** Representation of the company. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of a Board of Directors, by the sole signature of the Chairman or the joint signatures of two Directors or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the Chairman or two Directors, but only within the limits of such power.
- **17. Remuneration of the chairman.** For its activities as director of the Company, the Chairman will receive from the Company a management fee to be defined in accordance with the provisions of the Shareholders' Agreement, which may from time to time be entered into between the Company and the Shareholders.

18. Statutory auditor.

- 18.1 The Company is supervised by one or more statutory auditors.
- 18.2 The general meeting of Shareholders appoints the statutory auditor(s) and determines their number, their remuneration and the term of their office. The appointment may, however, not exceed a period of six years. In case the statutory auditors are elected without mention of the term of their mandate, they are deemed to be elected for 6 years from the date of their election.
 - 18.3 The statutory auditors are re-eligible.
- 19. Alternative investment fund manager. The Company may appoint an external AIFM or remain internally-managed under the conditions and within the limits laid down by Luxembourg laws and regulations, in particular the AIFM Law. Details regarding the appointment of the external AIFM or internally-managed structure of the Company are available to the Shareholders.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

20. Powers of the sole shareholder / General meeting of shareholders.

- 20.1 The Company may have a sole Shareholder at the time of its incorporation or when all of its Shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole Shareholder does not result in the dissolution of the company.
- 20.2 If there is only one Shareholder, the sole Shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes the decisions in writing.
- 20.3 In case of plurality of Shareholders, the general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.
- 20.4 Any general meeting shall be convened by means of convening notice sent to each registered Shareholder in compliance with the 1915 Law. In case that all the Shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.
- 20.5 The Shareholders are entitled to vote by correspondence, by means of a form providing the option for a positive or negative vote or for an abstention. For the calculation of the quorum, are only taken into account the forms received by the Company prior the general meeting of Shareholders, within the time limit of three (3) days.
- 20.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a Shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.
- 20.7 The Shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.
- 20.8 Unless otherwise provided by Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.
 - 20.9 When the Company has a sole Shareholder, his decisions are written resolutions.
- 20.10 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles



or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the Shareholders present or represented.

- 20.11 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.
- 21. Place and date of the annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of Shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on 25 June, at 2.30 p.m., or on the next subsequent open business day should such day be a bank holiday in Luxembourg.
- **22. Other general meetings.** Any Director or the statutory auditors may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the Shareholders which together represent one tenth of the capital of the Company.
- **23. Votes.** Each Share is entitled to one vote. A Shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of Shareholders, by appointing another person as his proxy in writing or by telegram, telex, e-mail or telefax.

Chapter V. - Valuation, calculation of net asset value

24. Calculation of net asset value per share.

- 24.1 To the extent required by and within the limits laid down under Luxembourg laws and regulations, the net asset value per share of any particular class will be calculated by the Board of Directors or any agent, which shall satisfy the requirements of the AIFM Law under the responsibility of the Board of Directors.
- 24.2 The assets of the Company are valued by the Board of Directors or by an external valuer (within the meaning of article 17(4)a) of the AIFM Law). If an external valuer is appointed for the valuation of the Company's assets, it shall not delegate the valuation function to a third party. The name of the appointed external valuer (if any) will be made available to the Shareholders.
- 24.3 The Net Asset Value ("NAV") of the Company shall be calculated in accordance with the requirements of the International Financial Reporting Standards, as amended from time to time and adopted by the European Union ("IFRS"). The assets and liabilities shall be taken into account for the NAV calculation in accordance with such principles. The NAV per Share shall then be determined by dividing (i) the NAV of the Company as at such valuation date, by (ii) the number of Shares issued by the Company then outstanding.
- 24.4 The Board of Directors, in its discretion, may permit some other method of valuation to be used if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset or liability of the Company. This method will then be applied in a consistent way. Any agent and/or external valuer can rely on such deviations as approved by the Board of Directors for the purpose of the net asset value calculation.
- 24.5 For the purpose of this article, any reference to the Board of Directors shall be read as a reference to the AIFM in case the Board of Directors has appointed an external AIFM.

25. Frequency and temporary suspension of calculation of net asset value.

- 25.1 With respect to each shares of any particular class, the net asset value per share shall be calculated from time to time by the Board of Directors or any agent as determined in article 24 of the Articles, at least once a year, at a frequency determined by the Board of Directors and made available to the Shareholders, as well as in case of an increase or decrease of the Company's capital.
- 25.2 The Board of Directors may suspend the determination of the net asset value per share of any particular class during the existence of any state of affairs which constitutes an emergency in the opinion of the Board of Directors as a result of which disposal or valuation of assets owned by the Company would be impracticable.
- 25.3 For the purpose of this article, any reference to the Board of Directors shall be read as a reference to the AIFM in case the Board of Directors has appointed an external AIFM.

Chapter VI. - Business year, financial information, distribution of profits

26. Business year.

- 26.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.
- 26.2 The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with IFRS. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of Shareholders to the statutory auditors who shall make a report containing comments on such documents.
- 26.3 Subject to the provisions of the Law, these Articles and any Shareholders' Agreement, the Board of Directors may pay interim dividends to Shareholders.



27. Financial information. Any financial and other information concerning the Company as prescribed by the AIFM Law, as well as any material changes thereof, will be made available free of charge to each Shareholder and to each investor before it invests in the Company on any Luxembourg bank business day during normal business hours at the registered office of the Company.

28. Distribution of profits.

- 28.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.
- 28.2 Each year at least five per cent of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation will cease to be when the amount of the legal reserve reaches at least one tenth of the capital of the Company.
- 28.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Board of Directors shall propose that cash available for remittance be distributed.
- 28.4 The decision to distribute funds and the determination of the conditions and amount of such a distribution will be taken by a majority of votes of Class A Shareholders, a majority of votes of Class B Shareholders, a majority of votes of "Class C Shareholder", a majority of votes of "Class D Shareholder" and as it may be provided for in any Shareholders' Agreement.

Chapter VII. - Depositary, fair treatment of investors

29. Depositary.

- 29.1 The Company appoints a depositary, which fulfils the duties and responsibilities provided for by the AIFM Law, as well as by any applicable laws and regulations.
- 29.2 Under the conditions set forth in the AIFM Law, the depositary may discharge itself of liability towards the Company and its investors. In particular, under the conditions laid down in article 19(14) of the AIFM Law, including the condition that the investors of the Company have been duly informed of that discharge and of the circumstances justifying the discharge prior to their investment, the depositary may discharge itself of liability, in case where the law of a third country requires that certain financial instruments are held in custody by a local entity and there are no local entities that satisfy the delegation requirements laid down in article 19(11)(d)(ii) of the AIFM Law.
- **30. Fair treatment of investors.** Under the conditions set forth in Luxembourg laws and regulations, each investor should note that one or more investor(s) of the Company may obtain a preferential treatment as regards, amongst others, the fees to be paid, the various reports and information to be received, the right to be consulted and/or represented in advisory and/or any other committees, and the right to be offered co-investment opportunities. Further details on any such preferential treatment, including the type of investors that may obtain such preferential treatment is made available to all investors at the registered office of the Company during usual business hours.

Chapter VIII. - Dissolution, liquidation

31. Dissolution, Liquidation.

- 31.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of Shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.
- 31.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of Shareholders.

Chapter IX. - Applicable law

- **32. Applicable law.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law and the Shareholders' Agreement.
 - **33. Definitions.** "1915 Law" has the meaning set out in article 1.1 of the Articles.
- "Affiliate": means when used with reference to a specified person, any person that directly or indirectly through one or more intermediaries controls or is controlled by or is under common control with the specified person; for the purposes of this definition, a person shall be deemed to control an entity of which he, she or it is the holder of more than forty per cent (40%) of the outstanding voting securities.
 - "Alternative Investment Fund" or "AIF" has the meaning attributed to it in the AIFM Law.
- "Alternative Investment Fund Manager" or "AIFM" means the alternative investment fund manager appointed in accordance with article 19 of the Articles; for the purpose of the Articles, "AIFM" shall also mean, where applicable, the Company as internally managed AIF.
- "AIFM Law" means the Luxembourg law of 12 July 2013 on alternative investment fund managers, implementing into Luxembourg law Directive 2011/61/EU of the European Parliament and of the Council of 8 June 2011 on alternative investment fund managers, as may be amended from time to time.
 - "Articles" has the meaning set out in article 1.1 of the Articles.
 - "Board of Directors" has the meaning set out in article 2.3 of the Articles.
 - "Chairman" has the meaning set out in article 7.5 of the Articles.



- "Class A Share": means the class A ordinary shares in the capital of the Company held by the Class A Shareholders.
- "Class A Shareholder": means a holder of Class A Shares.
- "Class B Share": means the class B ordinary shares in the capital of the Company held by the Class B Shareholders.
- "Class B Shareholder": means a holder of Class B Shares.
- "Class C Share": means the class C ordinary shares in the capital of the Company held by the Class C Shareholders.
- "Class C Shareholder": means a holder of Class C Shares.
- "Class D Share": means the class D ordinary shares in the capital of the Company held by the Class D Shareholders.
- "Class D Shareholder": means a holder of Class D Shares.

"Equity Commitment": the Shareholders, and all those who may become Shareholders of the Company, may, from time to time, enter together with the Company into a Shareholders' Agreement. Such agreement may inter alia contain the aggregate commitment of a Class A Shareholder a Class B Shareholder a Class C Shareholder and a Class D Shareholder to acquire Class A Shares or Class B Shares;

"Chairman": has the meaning set out in the article 7.5 of the Articles.

"Share": a Class A Share and/or a Class B Share and/or a Class C Share and/or a Class D Share, as the case may be.

"Shareholder": a holder of Class A Shares and/or Class B Shares and/or Class C Shares and/or Class D Shares, as the case may be.

"Shareholders' Agreement" means the Shareholders' agreement which may, from time to time, be entered into between the Company and the Shareholders.

Declaration and costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred euros.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, said appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français de ce qui précède:

L'an deux mille quatorze, le premier jour du mois de décembre.

Par-devant le soussigné, Maître Joseph ELVINGER, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, instrumentant;

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de LOGISTIS LUXEMBOURG S.A. (la "Société"), une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.171, constituée par acte de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 27 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1904, page 91347 en date du 2 août 2008. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié du notaire soussigné, en date du 11 juin 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2225, page 106792 en date du 21 août 2014,

L'Assemblée a été ouverte, par Jan Merckx dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, en sa qualité de président (le "Président").

Le Président a nommé le secrétaire,

et

L'assemblée a élu le scrutateur, Franziska Stahlberg

dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg.

Ces nominations étant faites, le Président demandé au notaire de statuer que:

- I. Le nom des actionnaires présents à l'Assemblée ou représentés à l'Assemblée (les "Actionnaires Comparants") et les parts sociales détenues par eux sont indiqués sur la liste de présence. Cette liste et les procurations, après avoir été signés ne varietur par les Actionnaires Comparant présents ou représentés à l'Assemblée, le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné, sera attachée au présent acte à des fins d'enregistrement.
- II. Cette liste montre que toutes les Actionnaires Comparant détenant 15.580.748 actions de catégorie A, 10 actions de catégorie B, 4 actions de catégorie C et 6 actions de catégorie D de la Société représentant 58,76% du capital social de la Société, sont présents ou représentées à la présente Assemblée, de telle façon que l'assemblée puisse valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour qui sont connus par les Actionnaires Comparants.



- III. Tous les Actionnaires Comparants représentés déclarent ayant été dûment informés de la tenue de la présente Assemblée, ainsi que de son agenda et ayant reçu des notices de convocation en date du 18 novembre 2014. L'Assemblée est ainsi valablement constituée et peut délibérer et décider valablement sur tous les points figurant à l'agenda.
 - IV. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. modifier l'article 3 des Statuts de la Société, qui se lira dorénavant comme suit:

" 3. Objet.

- 3.1 La Société a pour objet:
- 3.1.1 l'acquisition ou la détention de parts, actions ou autres titres de participation dans une ou plusieurs Sociétés Immobilières;
- 3.1.2 la conclusion de financement au profit de Sociétés Immobilières contrôlées par la Société, que ces Sociétés Immobilières soient détenues directement ou indirectement à travers une ou plusieurs Sociétés Immobilières; et/ou
- 3.1.3 l'acquisition d'Immeubles ainsi que le développement, l'administration, l'exploitation, la location d'Immeubles qu'elle détient.
 - 3.2 Pour les besoins de cet article, le terme "Immeuble" inclut:
 - 3.2.1 des biens immobiliers (terrains et/ou immeubles) en pleine propriété;
 - 3.2.2 tous droits réels similaires sur des biens immobiliers (terrains et/ou immeubles);
 - 3.2.3 tous autres biens nécessaires à l'exploitation des biens visés aux paragraphes 3.2.1 à 3.2.2 ci-dessus.
- 3.3 Pour les besoins de cet article, le terme "Sociétés Immobilières" signifie toute société ou groupement dont l'objet (tel que défini par ses statuts ou ses autres documents constitutifs) correspond en substance à l'objet social de la Société.
- 3.4 La Société pourra également conclure toutes opérations ou transactions qu'elle considérera nécessaires pour la réalisation de son objet ainsi que toutes opérations qui faciliteraient l'accomplissement de son objet, y compris:
 - 3.4.1 des transactions afin de procéder à la couverture de taux d'intérêts et/ou de risques liés au taux de change;
- 3.4.2 des transactions afin de financer et/ou refinancer ses propres dettes ou Immeubles ou les Immeubles détenus par la Société, le cas échéant en qualité de co-débiteur conjoint et/ou solidaire avec d'autres sociétés contrôlant (ou contrôlées par) la Société ou étant avec la Société sous contrôle commun, par voie de toute forme d'emprunt, y compris mais sans être limité à, la prise d'une ligne de crédit et l'émission d'instruments de dette;
- 3.4.3 ainsi que la constitution de toutes sûretés et/ou garanties pour garantir ses propres dettes et/ou des dettes dues par des sociétés contrôlant (ou contrôlées par) la Société ou étant avec la Société sous contrôle commun,
- A CONDITION TOUJOURS que la Société n'entre pas dans toute transaction qui pourrait constituer une activité réglementée du secteur financier ou qui requiert une licence professionnelle en vertu de la Loi Luxembourgeoise sans autorisation de droit en vertu de la Loi Luxembourgeoise."
 - 2. accorder décharge à et renommer MAZARS Luxembourg S.A. comme réviseur d'entreprises agréé de la Société.
- 3. procéder à la refonte des Statuts de la Société afin de se conformer à la loi du 12 juillet 2013 sur les gérants de fonds d'investissement alternatifs.
 - V. Après délibération, les résolutions suivantes ont été adoptées par l'Assemblée:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 3 des Statuts de la Société, qui se lira dorénavant comme suit:

" 3. Objet.

- 3.1 La Société a pour objet:
- 3.1.1 l'acquisition ou la détention de parts, actions ou autres titres de participation dans une ou plusieurs Sociétés Immobilières;
- 3.1.2 la conclusion de financement au profit de Sociétés Immobilières contrôlées par la Société, que ces Sociétés Immobilières soient détenues directement ou indirectement à travers une ou plusieurs Sociétés Immobilières; et/ou
- 3.1.3 l'acquisition d'Immeubles ainsi que le développement, l'administration, l'exploitation, la location d'Immeubles qu'elle détient.
 - 3.2 Pour les besoins de cet article, le terme "Immeuble" inclut:
 - 3.2.1 des biens immobiliers (terrains et/ou immeubles) en pleine propriété;
 - 3.2.2 tous droits réels similaires sur des biens immobiliers (terrains et/ou immeubles);
 - 3.2.3 tous autres biens nécessaires à l'exploitation des biens visés aux paragraphes 3.2.1 à 3.2.2 ci-dessus.
- 3.3 Pour les besoins de cet article, le terme "Sociétés Immobilières" signifie toute société ou groupement dont l'objet (tel que défini par ses statuts ou ses autres documents constitutifs) correspond en substance à l'objet social de la Société.
- 3.4 La Société pourra également conclure toutes opérations ou transactions qu'elle considérera nécessaires pour la réalisation de son objet ainsi que toutes opérations qui faciliteraient l'accomplissement de son objet, y compris:



- 3.4.1 des transactions afin de procéder à la couverture de taux d'intérêts et/ou de risques liés au taux de change;
- 3.4.2 des transactions afin de financer et/ou refinancer ses propres dettes ou Immeubles ou les Immeubles détenus par la Société, le cas échéant en qualité de co-débiteur conjoint et/ou solidaire avec d'autres sociétés contrôlant (ou contrôlées par) la Société ou étant avec la Société sous contrôle commun, par voie de toute forme d'emprunt, y compris mais sans être limité à, la prise d'une ligne de crédit et l'émission d'instruments de dette;
- 3.4.3 ainsi que la constitution de toutes sûretés et/ou garanties pour garantir ses propres dettes et/ou des dettes dues par des sociétés contrôlant (ou contrôlées par) la Société ou étant avec la Société sous contrôle commun,

A CONDITION TOUJOURS que la Société n'entre pas dans toute transaction qui pourrait constituer une activité réglementée du secteur financier ou qui requiert une licence professionnelle en vertu de la Loi Luxembourgeoise sans autorisation de droit en vertu de la Loi Luxembourgeoise."

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'accorder, dans la mesure nécessaire, décharge complète à MAZARS Luxembourg S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.962 pour l'exercice de son mandat de réviseur d'entreprises agréé de la Société pour la période se terminant au moment de l'adoption des résolutions des associés approuvant les comptes annuels pour l'année se terminant le 31 décembre 2014.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de procéder à la refonte totale des Statuts de la Société afin de se conformer à la loi du 12 juillet 2013 sur les gérants de fonds d'investissement alternatifs, lesquels Statuts auront dorénavant la teneur suivante:

Titre I er . - Forme nom, siège social, objet, durée

1 er . Forme - Dénomination.

- 1.1 La société est ici constituée sous la forme de société anonyme luxembourgeoise, régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg (et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi")), ainsi que par les présents statuts de la Société (les "Statuts").
 - 1.2 La Société existe sous la dénomination de "LOGISTIS LUXEMBOURG S.A." (la "Société").

2. Siège social.

- 2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).
- 2.2 Il peut être transféré en toute autre municipalité du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.
- 2.3 Le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.
- 2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

3. Objet.

- 3.1.1 l'acquisition et la détention d'actions, titres, ou parts dans une ou plusieurs Sociétés Immobilières;
- 3.1.2 l'octroi de financement à des Sociétés Immobilières pour autant qu'elles soient, contrôlées par la Société directement ou indirectement via une ou plusieurs Sociétés Immobilières; et/ou
- 3.1.3 l'achat de Biens Immobiliers et le développement, la gestion, l'exploitation et la location de Biens Immobiliers qu'elle détient.
 - 3.2 Aux fins de l'application de la présente clause, le terme "Bien Immobilier" comprend
 - 3.2.1 des titres de propriétés directs (composés de terres et/ou bâtiments);
 - 3.2.2 tous autres titres similaires in rem sur des propriétés (composés de terres et/ou bâtiments);
 - 3.2.3 d'autres actifs qui sont nécessaires pour exploiter les actifs dans le sens des points. 3.2.1 à 3.2.2.
- 3.3 Aux fins de l'application de cet article, "Société Immobilière" signifie toute société ou société en commandite dont l'objet (conformément à ses statuts ou autres documents constitutifs) correspond en substance à l'objet social de la Société.
- 3.4 La Société peut réaliser toute opération considérée nécessaire à l'accomplissement de son objet social ainsi que toutes opérations facilitant l'accomplissement de son objet social, y compris:
 - 3.4.1 des transactions de couverture des risques de taux d'intérêts et/ou de conversion monétaire;



- 3.4.2 des transactions de financement et/ou refinancement de ses propres dettes ou Biens Immobiliers ou Biens Immobiliers détenus par la Société, le cas échéant comme codébiteurs individuels ou joints ensemble avec d'autres Sociétés contrôlant (ou contrôlées par) la Société ou étant avec la Société sous contrôle conjoint, à travers toute forme d'emprunts, incluant notamment mais non exclusivement l'obtention de facilités de crédit et l'émission de titres de créance;
- 3.4.3 ainsi que l'octroi de sûretés et/ou garanties pour garantir ses propres dettes et/ou les dettes des sociétés contrôlant (ou contrôlées par) la Société ou étant avec la Société sous contrôle conjoint.
- A CONDITION TOUJOURS que la Société n'entre pas dans aucune transaction qui pourrait constituer une activité réglementée du secteur financier ou qui requiert une licence professionnelle en vertu de la Loi Luxembourgeoise sans avoir obtenu d'autorisation en vertu de la Loi Luxembourgeoise.
- **4. Stratégie et Objectif d'Investissement.** La Société est constituée en vue de faire des investissements directs et indirects au profit de ses actionnaires dans des biens immobiliers situés en Italie, Espagne, Allemagne, dans les pays du Benelux, en Pologne et en République Tchèque, ainsi que pouvant être précisé de temps à autre par le Conseil d'Administration.
 - 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital

6. Capital social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à vingt-six millions cinq cent dix-huit mille cent soixante-dix sept Euros (EUR 26.518.177), divisé en vingt-six millions cinq cent dix-huit mille cent cinquante-sept (26.518.157) actions de catégorie A (les "Actions de Catégorie A"), dix (10) actions de catégorie B (les "Actions de Catégorie B"), quatre (4) actions de catégorie C (les "Actions de Catégorie C") et six (6) actions de catégorie D (les "Actions de Catégorie D") (définies dans les présentes comme les "Actions") d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune, intégralement libérées (à 100%).

7. Capital autorisé.

- 7.1 La Société a un capital non émis mais autorisé d'un montant maximum de cent soixante-treize millions trois cent quatre-vingt dix- huit mille cent sept euros (EUR 173.398.107) à utiliser afin d'émettre de nouvelles Actions de Catégorie A et/ou des Actions de Catégorie B et/ou des actions de Catégorie C et/ou des actions de catégorie D ou d'augmenter la valeur nominale des Actions de Catégorie A et/ou des Actions de Catégorie B et/ou des Actions de Catégorie C et/ou des Actions de Catégorie D.
- 7.2 Le capital social autorisé pourra être augmenté ou réduit par les résolutions de l'assemblée générale des Actionnaires conformément à l'article 19 de ces Statuts
- 7.3 Ce capital autorisé a pour seul objectif de permettre l'émission de nouvelles Actions de Catégorie A et/ou Actions de Catégorie B et/ou des Actions de Catégorie C et/ou des Actions de Catégorie D ou l'augmentation de la valeur nominale des Actions de Catégorie A et/ou Actions de Catégorie B et/ou des Actions de Catégorie C et/ou des Actions de Catégorie D existantes en échange d'apport en argent fait par les Actionnaires actuels et futurs en exécution de l'appel en capital fait par le Conseil d'Administration conformément à tout pacte ayant pu être conclu, à tout moment, entre, entre autre, les Actionnaires et la Société (le "Pacte d'Actionnaires").
- 7.4 Dans les limites du capital social autorisé fixé à l'article 7.1, le capital social peut être augmenté d'un montant, à tout moment, à l'initiative du Conseil d'Administration, avec ou sans prime d'émission, conformément aux termes et conditions définis ci-dessous par la création et l'émission de nouvelles Actions de Catégorie A et/ou Actions de Catégorie B et/ou des Actions de Catégorie D, étant entendu que:
- 7.4.1 Les Actions de Catégorie A et/ou Actions de Catégorie B et/ou des Actions de Catégorie C et/ou des Actions de Catégorie D pourront être souscrites conformément aux termes et conditions fixés par le Conseil d'Administration dans les limites strictes stipulées dans le Pacte d'Actionnaires.
- 7.4.2 Le Conseil d'Administration pourra également la date de l'émission et le nombre d'Actions de Catégorie A et/ou Actions de Catégorie B et/ou des Actions de Catégorie C et/ou des Actions de Catégorie D devant finalement être souscrites et émises.
- 7.4.3 Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à émettre de telles nouvelles Actions de Catégorie A et/ou Actions de Catégorie B et/ou des Actions de Catégorie C et/ou des Actions de Catégorie D sans réserver (c'est-à-dire en supprimant ou limitant) les droits préférentiels de souscription et d'achat des nouvelles Actions de Catégorie A et/ou Actions de Catégorie B et/ou des Actions de Catégorie C et/ou des Actions de Catégorie D aux Actionnaires existants.
- 7.4.4 Les droits attachés aux nouvelles Actions de Catégorie A et/ou Actions de Catégorie B et/ou des Actions de Catégorie C et/ou des Actions de Catégorie D seront strictement similaires aux droits attachés aux Actions de Catégorie A et/ou Actions de Catégorie B et/ou des Actions de Catégorie C et/ou des Actions de Catégorie D existantes.
- 7.4.5 Cette autorisation expirera le cinquième anniversaire de la date de publication dans le journal officiel de Luxembourg du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 20 mars 2014, mais à la fin d'une telle période une nouvelle période d'autorisation peut être approuvée par résolution de l'assemblée générale des Actionnaires.



- 7.5 Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder aux modifications nécessaires de l'article 5 pour constater le changement de capital social suivant une augmentation conformément à l'article 6; le Conseil d'Administration a le pouvoir d'exécuter ou d'autoriser tout acte requis par la loi nécessaire à l'exécution et à la publication d'une telle modification en conformité avec la Loi. En outre, le Conseil d'Administration peut déléguer au président du Conseil d'Administration (le "Président") ou à tout Administrateur de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée, le pouvoir de recueillir les souscriptions et de recevoir paiement du prix des Actions de Catégorie A et/ou Actions de Catégorie B et/ou des Actions de Catégorie C et/ou des Actions de Catégorie D représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.
- 7.6 Cette augmentation de capital, décidée par le Conseil d'Administration dans les limites du capital social autorisé, peut être souscrite, et les Actions de Catégorie A et/ou Actions de Catégorie B et/ou des Actions de Catégorie C et/ou des Actions de Catégorie D peuvent être émises, avec ou sans prime d'émission et payées par apport en nature, en numéraire ou par incorporation de créances de toute autre manière à déterminer par le Conseil d'Administration.
- **8. Nature des actions.** Les actions sont, en principe, nominatives ou au porteur à la demande des Actionnaires et dans le respect des conditions légales.
- **9. Versements.** Les versements à effectuer sur les Actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le Conseil d'Administration déterminera à tout moment. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

10. Modification du capital.

- 10.1 Le capital souscrit et autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.
 - 10.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.
- **11. Transfert d'actions.** Les Parts Sociales sont librement cessibles conformément à la Loi et à tout pacte d'actionnaires conclu le cas échéant entre les actionnaires.

Titre III. - Administrateur, président, conseil d'administration, gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs, commissaires

12. Conseil d'administration ou administrateur unique.

- 12.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.
- 12.2 Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société n'a plus qu'un Actionnaire, la composition du Conseil d'Administration pourra être limitée à un membre (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans ce cas, un représentant permanent sera nommé ou confirmé conformément à la Loi de 1915.
- 12.3 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans aucune indication de la durée de leur mandat seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans à compter de la date de leur élection.
- 12.4 En cas de vacance du poste d'un membre du Conseil d'Administration pour cause de décès, de retraite ou autre raison, les Administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et élire à la majorité des votes, un Administrateur afin de pourvoir à son remplacement, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

13. Réunions du conseil d'administration et le président.

- 13.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un Président. Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des Actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.
- 13.2 La réunion du Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou de tout Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités et exigences de convocation.
- 13.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit, par télégramme, par téléfax ou par tout autre moyen un autre Administrateur en tant que son mandant. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.
- 13.4 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes exprimés. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.



- 13.5 L'utilisation des moyens de vidéo conférence et de conférence téléphonique permettant l'identification de chaque Administrateur participant est autorisée. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre de façon continue et permettant une participation effective de ces personnes à la réunion. Chaque Administrateur capable d'entendre et de se faire entendre par les autres Administrateurs participants utilisant ou non cette technologie seront considérés comme présents à cette réunion et seront autorisé à voter par vidéo ou par téléphone.
- 13.6 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie de circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs en personne. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué.
- 13.7 Les votes pourront également être exprimés par fax, e-mail ou par téléphone, à condition, dans cette dernière hypothèse, que le vote soit confirmé par écrit.
- 13.8 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le Président du Conseil d'Administration et par deux Administrateurs. Des extraits seront certifiés par le Président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

14. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.

- 14.1 Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration, de gestion et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.
- 14.2 Le Conseil d'Administration est responsable de la détermination de la stratégie et des objectifs d'investissement de la Société, conformément aux lois et règlements applicables.
- 14.3 Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procèsverbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.
- 14.4 En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société. Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque les décisions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.
- 14.5 Le Conseil d'Administration pourra à tout moment former un ou plusieurs comités ayant pour vocation un rôle consultatif.

15. Délégation de pouvoirs.

- 15.1 Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.
- 15.2 Le Conseil d'Administration pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.
 - 15.3 Le premier Administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des Actionnaires.
- 16. Représentation de la société. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la seule signature de son Président ou de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Président ou par deux Administrateurs ou par, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

17. Rémunération du président.

17.1 Pour ces activités d'administrateur de la Société, le Président recevra de la Société des honoraires de gestion qui seront définies conformément aux dispositions du Pacte d'Actionnaires, qui pourra, à tout moment, être conclu entre la Société et les Actionnaires.

18. Commissaire aux comptes.

- 18.1 La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes.
- 18.2 L'assemblée générale des Actionnaires désigne le(s) commissaire(s) et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Leur nomination ne pourra toutefois excéder six années. Les commissaires élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans à compter de leur élection.
 - 18.3 Les Commissaires aux Comptes sont rééligibles.



19. Gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs. La Société peut nommer un GFIA externe ou rester gérée en interne selon les conditions et dans les limites déterminées par les lois et règlements luxembourgeois, en particulier la Loi GFIA. Les détails concernant la nomination du GFIA externe ou concernant la structure de gestion en interne de la Société sont mis à la disposition des Actionnaires.

Titre IV. - Assemblée générales des actionnaires

20. Pouvoirs de l'associé unique / de l'assemblée générale des actionnaires.

- 20.1 La Société pourra n'avoir qu'un Associé unique au moment de sa constitution ou lorsque toutes ses Actions seront détenues par une seule personne. La mort ou la dissolution de l'Actionnaire unique n'aura pas pour conséquence la dissolution de la Société.
- 20.2 S'il n'y a qu'un Actionnaire, l'Actionnaire unique a tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Actionnaires et prend les décisions par écrit.
- 20.3 En cas de pluralité d'Actionnaires, l'assemblée générale des Actionnaires représentera le corps entier des Actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour effectuer et ratifier les actes relatifs aux opérations de la Société.
- 20.4 Toute assemblée générale sera convoquée par voie d'avis de convocation envoyée à chaque Actionnaire enregistré conformément à la Loi de 1915. Au cas où tous les Actionnaires seraient présents ou représentés et s'ils affirment qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de la réunion, ils pourront renoncer aux exigences de convocation et aux formalités de publication.
- 20.5 Les Actionnaires ont le droit de voter par correspondance, au moyen d'un formulaire fournissant une option pour un vote positif ou négatif ou pour une abstention. Pour le calcul du quorum, ne sont pris en compte les formulaires reçus par la Société préalablement à l'assemblée générale des Actionnaires, dans la limite de trois (3) jours.
- 20.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire), un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Actionnaire et aura droit ainsi à voter par procuration.
- 20.7 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.
- 20.8 Sauf dans les cas déterminés autrement par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.
 - 20.9 Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.
- 20.10 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés
- 20.11 Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.
- 21. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se réunit chaque année dans la ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le 25 juin à 14 heures 30 ou le jour suivant ouvré subséquent si ce jour se trouve être un jour férié pour les banques à Luxembourg.
- 22. D'autres assemblées générales des actionnaires. Tout Administrateur ou le commissaire aux comptes peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.
- **23. Votes.** Chaque Action donne droit à une voix. Un Actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale, y compris l'assemblée générale annuelle des Actionnaires, par une autre personne désignée par écrit ou par télégramme, télex, e-mail ou téléfax.

Titre V. - Evaluation, calcul de la valeur nette d'inventaire

24. Calcul de la valeur nette d'inventaire par action.

24.1 Dans la mesure requise par et dans les limites prévues par les lois et réglementations luxembourgeois, la valeur nette d'inventaire par action de toute catégorie sera calculée par le Conseil d'Administration ou par tout agent, répondant aux exigences de la Loi GFIA sous la responsabilité du Conseil d'Administration.



- 24.2 Les actifs de la Société sont évalués par le Conseil d'Administration ou par un évaluateur externe (au sens de l'article 17(4)a) de la Loi GFIA). Si un évaluateur externe est nommé pour l'évaluation des actifs de la Société, il ne doit pas déléguer la fonction d'évaluation à un tiers. Le nom de l'évaluateur externe nommé (si existant) sera fourni aux Actionnaires.
- 24.3 La Valeur Nette d'Inventaire ("VAN") de la Société sera calculé en accord avec les exigences des Normes Internationales d'Informations Financières, telles que modifiée et adoptée par l'Union Européenne ("IFRS"). Les actifs et passifs seront pris en compte pour le calcul de la VAN en accord avec ces principes. La VAN par Action doit être déterminée en divisant (i) la VAN de la Société à la date de cette évaluation par (ii) le nombre d'Actions émises par la Société.
- 24.4 Le Conseil d'Administration peut, à sa discrétion, autoriser l'usage d'une autre méthode de calcul s'il considère que cette évaluation reflète mieux la juste valeur de l'actif ou du passif de la Société. Cette méthode sera alors appliquée de manière cohérente. Tout agent et/ou évaluateur externe peut compter sur ces écarts tels qu'approuvés par le Conseil d'Administration pour les besoin du calcul de la valeur nette d'inventaire.
- 24.5 Pour les besoins de cet article, toute référence au Conseil d'Administration doit être lue comme faisant référence au GFIA dans le cas où le Conseil d'Administration aurait nommé un GFIA externe.

25. Fréquence et suspension temporaire du calcul de la valeur nette.

- 25.1 En ce qui concerne chaque action de classe particulière, la VNI par action doit être calculée de temps en temps par le Conseil d'Administration ou par tout agent ainsi que déterminé à l'article 24 des Statuts, au moins une fois par an, à une fréquence déterminée par le Conseil d'Administration et rendu accessible aux Actionnaires, ainsi que dans le cas d'une augmentation ou d'une diminution du capital de la Société.
- 25.2 Le Conseil d'Administration peut suspendre la détermination de la valeur nette d'inventaire par action de toute classe particulière d'action pendant l'existence de toute situation constituant une urgence du point de vue du Conseil d'Administration et ayant pour résultat que la disposition ou l'évaluation des actifs possédés par la Société soit impraticable.
- 25.3 Aux fins de cet article, toute référence au Conseil d'Administration doit être comprise comme une référence au GFIA dans le cas ou le Conseil d'Administration a nommé un GFIA externe.

Titre VI. - Année sociale, informations financières, répartition des bénéfices

26. Année sociale.

- 26.1 L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.
- 26.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes, conformément aux normes IFRS. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des Actionnaires, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.
- 26.3 Sous réserve des dispositions de la Loi, des Statuts et de tout accord ou pacte d'Actionnaires, le Conseil d'Administration peut payer aux Actionnaires des dividendes intérimaires.
- **27.** Informations financières. Toute information financière et de toute autre nature concernant la Société telles que déterminées par la Loi GFIA, ainsi que tout changement matériel la concernant doivent être rendu accessible gratuitement à chaque Actionnaire et chaque investisseur avant qu'il n'investisse dans la Société n'importe quel jour ouvrable bancaire à Luxembourg durant les heures ouvrables normales au siège social de la Société.

28. Répartition des bénéfices.

- 28.1 Les profits relatifs de l'année sociale, après déduction des charges et dépréciations générales et opérationnelles, constitueront le profit net de la Société relativement à cette période.
- 28.2 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.
- 28.3 Dans la mesure où des fonds sont disponibles au niveau de la Société pour être distribués et où la Loi et les Statuts l'autorisent, le Conseil d'Administration pourra proposer que les fonds disponibles restant soient distribués.
- 28.4 La décision de distribuer des fonds et la fixation du montant de cette distribution sera prise par la majorité des voix des Actionnaires de Catégorie A et la majorité des Actionnaires de Catégorie B, la majorité des voix des Actionnaires de Catégorie C, la majorité des voix des Actionnaires de Catégorie D et tel qu'il pourrait être stipulé dans un Pacte d'Actionnaires.

Titre VII. - Dépositaire, traitement équitable des investisseurs

29. Dépositaire.

- 29.1 La Société nomme un dépositaire, qui s'acquitte des tâches et assume les responsabilités prévues par la Loi GFIA, ainsi que par toute loi et tout règlement applicable.
- 29.2 Le dépositaire peut se décharger de sa responsabilité envers la Société et ses investisseurs aux conditions prévues par la Loi GFIA. En particulier, selon les conditions prévues à l'article 19(14) de la loi GFIA, y compris la condition prévoyant que les investisseurs de la Sociétés ont été dûment informés de cette décharge et des circonstances justifiant



une décharge antérieure à leur investissement, le dépositaire peut se décharger de sa responsabilité, dans le cas où la législation d'un pays tiers requiert que certains instruments financiers soit détenu en compte par une entité locale et qu'il n'y ait pas d'entité locale satisfaisant les conditions de délégations prévues à l'article 19(11)(d)(ii) de la loi GFIA.

30. Traitement équitable des investisseurs. Selon les conditions prévues dans les lois et règlements Luxembourgeois, chaque investisseur devrait noter qu'un ou plusieurs investisseur(s) de la Société peut obtenir un traitement préférentiel en ce qui concerne, entre autres, les frais à payer, les différents rapports et informations à recevoir, le droit d'être consulté et/ou représenté dans le comité consultatif et/ou d'autres comités, et le droit de se voir proposer des opportunités de co-investissement. Davantage de détails sur de tels traitements préférentiels, y compris sur le type d'investisseurs qui peuvent obtenir de tels traitements, sont mis à la disposition des investisseurs au siège social de la Société pendant les heures ouvrables normales.

Titre VIII. - Dissolution, Liquidation

31. Dissolution, Liquidation.

- 31.1 La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des Actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.
- 31.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des Actionnaires.

Titre IX. - Loi applicable

- **32.** Loi applicable. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.
 - 33. Définitions. "Loi" a la signification telle que mentionnée à l'article 1.1 des Statuts.
 - "Statuts" a la signification telle que mentionnée à l'article 1.1 des Statuts.
 - "Conseil d'Administration" a la signification telle que mentionnée à l'article 2.3 des Statuts.
 - "Sociétés Apparentées" a la signification telle que mentionnée à l'article 3.2 des Statuts.
- "Affiliée" lorsqu'utilisé en référence à une personne spécifique, toute personne qui directement ou indirectement au travers d'un ou plusieurs intermédiaires contrôle ou est contrôlé par ou est sous le contrôle commun de personne spécifique; pour les besoins de la définition, une personne doit être considérée comme contrôlant une entité dont il (elle) est le détenteur de plus de quarante pour cent (40%) des valeurs de vote en suspens.
- "Actions de Catégorie A": signifie les actions ordinaires de catégorie A dans le capital de la Société détenues par les Actionnaires de Catégorie A.
 - "Actionnaires de Catégorie A": signifie les détenteurs d'Action de Catégorie A.
 - "Administrateur Unique": a la signification telle que mentionnée à l'article 11.2 des Statuts.
- "Actions de Catégorie B": signifie les actions ordinaires de catégorie B dans le capital de la Société détenues par les Actionnaires de Catégorie B.
 - "Actionnaires de Catégorie B": signifie les détenteurs d'Action de Catégorie B.
- "Actions de Catégorie C": signifie les actions ordinaires de catégorie C dans le capital de la Société détenues par les Actionnaires de Catégorie C.
 - "Actionnaires de Catégorie C": signifie les détenteurs d'Action de Catégorie C.
- "Actions de Catégorie D": signifie les actions ordinaires de catégorie D dans le capital de la Société détenues par les Actionnaires de Catégorie D.
 - "Actionnaires de Catégorie D": signifie les détenteurs d'Action de Catégorie D.
- "Contribution en Capital": les Actionnaires, et tous ceux qui pourront devenir Actionnaires de la Société, peuvent, à tout moment, entrer ensemble, avec la Société dans un Pacte d'Actionnaires. Un tel pacte peut Inter Alia contenir des engagements globaux des Actionnaires de Catégorie A, Actionnaires de Catégorie B, Actionnaires de Catégorie C et Actionnaires de Catégorie D pour acquérir des Actions de Catégorie A ou Actions de Catégorie B;
 - "Président": a la signification telle que mentionnée à l'article 7.5 des Statuts.
- "Action": une Action de Catégorie A et/ou une Action de Catégorie B et/ou une Action de Catégorie C et/ou une Action de Catégorie D, le cas échéant.
 - "Fonds d'Investissement Alternatif" ou "FIA" a le sens qui lui est attribué dans le Loi GFIA.
- "Gestionnaire de Fonds d'Investissement Alternatifs" ou "GFIA" signifie le gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs nommé conformément à l'article 19 des Statuts; aux fins de ces Statuts,
 - "GFIA" signifie aussi, le cas échéant, la Société en tant que FIA avec gestion en intrene.
- "Loi GFIA" signifie la loi luxembourgeoise du 12 juillet 2013 sur les gestionnaires de fonds alternatifs, transposant la directive 2011/61/UE du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs telle qu'amendée de temps en temps.



"Pacte d'Actionnaire": signifie le Pacte d'Actionnaires qui pourra, à tout moment, être conclu entre la Société et les Actionnaires.

Déclaration et frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élèvent à environ mille deux cents euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux parties comparantes, les dites parties comparantes ont signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: J. MERCKX, F. STAHLBERG, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 décembre 2014. Relation: LAC/2014/57091. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Référence de publication: 2014196865/941.

(140219623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2014.

LGDR Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4563 Niedercorn, 7, ZAC Haneboesch II. R.C.S. Luxembourg B 192.566.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le 1 er décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Giuseppe LOMONACO, Carreleur, né le 06 septembre 1971 à Muro Lucano (IT), demeurant au 105, avenue de Luxembourg à L-4940 Bascharage;

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

- **Art. 1** er . Il est formé par la présente entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.
- **Art. 2.** La société a pour objet le commerce, négoce de matériel de constructions, Bâtiment Travaux Publics, le conseil dans le choix des matériaux de constructions et le conseil et l'assistance en aménagement d'intérieur et toutes activités pouvant s'y rattacher.

La société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société a encore pour objet de toucher des indemnités et des rémunérations en tant qu'administrateur de sociétés ainsi que l'administration et la gérance de sociétés.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations mobilières et immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

- Art. 3. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de «LGDR SARL».
- Art. 4. Le siège social est établi dans la Commune de Differdange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé unique ou des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège



social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

- Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500.-EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.-EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

- Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle du nombre des parts existantes dans l'actif social et dans les bénéfices.
- **Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.
- Art. 9. La société n'est pas dissoute par le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé ou de l'associé unique.
- **Art. 10.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.
- **Art. 11.** La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits, nommés par l'associé unique ou par les associés, qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'associé unique ou les associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

En tant que simple(s) mandataire(s) de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

- Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts lui appartenant.
- Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente; chaque associé peut se faire représenter valablement aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- **Art. 13.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des présents statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

- Art. 14. L'année sociale commence le 1 er janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 15.** Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.
 - Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 17.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

- **Art. 18.** En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.
- **Art. 19.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

Disposition transitoire:

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente-et-un décembre deux mille quatorze.



Souscription et libération:

Les cent (100) parts sociales ont toutes été souscrites par Monsieur Giuseppe LOMONACO, prénommé, comme suit:

- par un apport en numéraire à hauteur de deux cent cinquante euros (250,-EUR), de sorte que la somme de deux cent cinquante euros (250,-EUR) est à la libre disposition de la société comme il en a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate.
- par un apport en nature consistant en un véhicule de marque Alfa Roméo 159 immatriculé au Luxembourg sous le numéro LG 6971 type Véhicule particulier, catégorie VOITURE (M1).

Cet apport en nature est évalué dans une attestation de valeur émise en date du 28 novembre 2014 par l'associé unique à douze mille deux cent cinquante euros (12.250,-EUR). Copie de cette attestation est jointe au présentes pour être enregistrée avec elles.

Toutes ces parts sociales ont été intégralement libérées par l'associé unique comme décrit ci-avant de sorte que ces apports se trouvent dès maintenant à la libre et entière disposition de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille euros (1.000,- EUR).

Décisions de l'associé unique

Ensuite l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre de gérant est fixé à un (1).
- 2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Giuseppe LOMONACO, prénommé,

La Société sera valablement engagée et représentée par la signature du gérant unique avec pouvoir de délégation.

3. L'adresse du siège social est établie au 7, ZAC Haneboesch II, L - 4563 Niedercorn.

Remarque:

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'Etude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le Notaire le présent acte.

Signé: G. LOMONACO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 décembre 2014. Relation: LAC/2014/57554. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2014.

Référence de publication: 2014196857/124.

(140220073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2014.

Hillman Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 17.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 175.079.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Pour Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Sophie Zintzen

Mandataire

Référence de publication: 2014195965/13.

(140219414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.



LOGISTIS Germany Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer. R.C.S. Luxembourg B 185.873.

In the year two thousand and fourteen, on the first day of December.

Before the undersigned, Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

LOGISTIS Germany Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 185.747:

here represented by Jan Merckx, lawyer professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 24 November 2014.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of LOGISTIS Germany Luxembourg 1 S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée), governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 185.873, incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Francis KESSELER, notary public, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, dated 6 March 2014, whose articles of association (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1501, page 72013, dated 11 June 2014. The Articles of the Company have not been amended since its incorporation.

The appearing party, representing the whole corporate capital, requires the notary to act the following resolution taken in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended, pursuant to which a sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 3 of the Company's Articles which shall henceforth read as follows:

" 3. Object.

- 3.1 The Company's object is:
- 3.1.1 buying or holding shares, securities or units in one or more Real Estate Companies;
- 3.1.2 granting financing to Real Estate Companies provided they are, directly or indirectly via one or more Real Estate Companies, controlled by the Company; and/or
 - 3.1.3 buying Real Estate and developing, administering, operating, renting Real Estate held by it.
 - 3.2 For the purpose of this clause, "Real Estate" shall comprise:
 - 3.2.1 direct title to property (consisting of land and/or buildings);
 - 3.2.2 any similar right in rem over property (consisting of land and/or buildings);
 - 3.2.3 other assets that are necessary to operate the assets within the meaning of lit. 3.2.1 to 3.2.2.
- 3.3 For the purpose of this article, "Real Estate Company" means any company or partnership whose object (according to its articles of incorporation or other constituent documents) in substance corresponds to the Company's object.
- 3.4 The Company can perform all operations and transactions which it deems necessary to fulfil its object as well as all operations that facilitate the accomplishment of its object, including:
 - 3.4.1 transactions to hedge interest and/ or currency exchange risks,
- 3.4.2 transactions to finance and/or refinance its own debts or Real Estate or Real Estate held by the Company, as the case may be as joint and/or several co-debtor together with other companies controlling (or controlled by) the Company or being with the Company under joint control, through any form of borrowing, including but not limited to, the obtaining of credit facility and issue of debt instruments;
- 3.4.3 as well as granting security interest and/or guarantee to secure its own debts and/or debts of companies controlling (or controlled by) the Company or being with the Company under joint control,

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law."



Declaration and costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred euros.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français de ce qui précède:

L'an deux mille quatorze, le premier jour du mois de décembre.

Par-devant le soussigné, Maître Joseph ELVINGER, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, instrumentant:

A COMPARU

LOGISTIS Germany Luxembourg S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 185.747,

ici représentée par Jan Merckx, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé le 24 novembre 2014.

Ladite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera attachée au présent acte pour être soumise aux autorités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique (l'"Associé Unique") de LOGISTIS Germany Luxembourg 1 S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 185.873, constituée par un acte notarié de Maître Francis KESSELER, notaire résidant à Eschsur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 6 mars 2014, dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 11 juin 2014, numéro 1501, page 72013. Les Statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, requiert le notaire d'acter la résolution suivante prise conformément aux dispositions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, en vertu duquel un associé unique d'une société à responsabilité limitée exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique seront actées dans des procèsverbaux ou prises par écrit:

Résolution unique

L'Associé Unique décide de modifier l'article 3 des Statuts de la Société, qui se lira dorénavant comme suit:

" 3. Objet.

- 3.1 La Société a pour objet:
- 3.1.1 l'acquisition ou la détention de parts, actions ou autres titres de participation dans une ou plusieurs Sociétés Immobilières;
- 3.1.2 la conclusion de financement au profit de Sociétés Immobilières contrôlées par la Société, que ces Sociétés Immobilières soient détenues directement ou indirectement à travers une ou plusieurs Sociétés Immobilières; et/ou
- 3.1.3 l'acquisition d'Immeubles ainsi que le développement, l'administration, l'exploitation, la location d'Immeubles qu'elle détient.
 - 3.2 Pour les besoins de cet article, le terme "Immeuble" inclut:
 - 3.2.1 des biens immobiliers (terrains et/ou immeubles) en pleine propriété;
 - 3.2.2 tous droits réels similaires sur des biens immobiliers (terrains et/ou immeubles);
 - 3.2.3 tous autres biens nécessaires à l'exploitation des biens visés aux paragraphes 3.2.1 à 3.2.2 ci-dessus.
- 3.3 Pour les besoins de cet article, le terme "Sociétés Immobilières" signifie toute société ou groupement dont l'objet (tel que défini par ses statuts ou ses autres documents constitutifs) correspond en substance à l'objet social de la Société.
- 3.4 La Société pourra également conclure toutes opérations ou transactions qu'elle considérera nécessaires pour la réalisation de son objet ainsi que toutes opérations qui faciliteraient l'accomplissement de son objet, y compris:
 - 3.4.1 des transactions afin de procéder à la couverture de taux d'intérêts et/ou de risques liés au taux de change;
- 3.4.2 des transactions afin de financer et/ou refinancer ses propres dettes ou Immeubles ou les Immeubles détenus par la Société, le cas échéant en qualité de co-débiteur conjoint et/ou solidaire avec d'autres sociétés contrôlant (ou



contrôlées par) la Société ou étant avec la Société sous contrôle commun, par voie de toute forme d'emprunt, y compris mais sans être limité à, la prise d'une ligne de crédit et l'émission d'instruments de dette;

3.4.3 ainsi que la constitution de toutes sûretés et/ou garanties pour garantir ses propres dettes et/ou des dettes dues par des sociétés contrôlant (ou contrôlées par) la Société ou étant avec la Société sous contrôle commun,

A CONDITION TOUJOURS que la Société n'entre pas dans toute transaction qui pourrait constituer une activité réglementée du secteur financier ou qui requiert une licence professionnelle en vertu de la Loi Luxembourgeoise sans autorisation de droit en vertu de la Loi Luxembourgeoise."

Déclaration et frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élèvent à environ mille deux cents euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: J. MERCKX, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 décembre 2014. Relation: LAC/2014/57088. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Signée par Maître Emile Schlesser, Notaire à Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph ELVINGER, Notaire à Luxembourg.

Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Référence de publication: 2014196863/135.

(140219369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2014.

JER Geppi 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 127.936.

In the year two thousand and fourteen, on the thirteenth of November.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "JER Geppi 2 S.à r.l." (hereafter referred to as the "Company"), a "Société à responsabilité limitée", established at 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 127.936, incorporated by deed of Joseph ELVINGER, notary, on April 13, 2007, published in the Luxembourg Memorial C number 1355 on July 4, 2007 and whose Articles of Incorporation were for the last time modified by deed enacted on May 24, 2007 published in the Luxembourg Memorial C number 2105 on September 26, 2007.

There appeared

JER Europe Fund III Holdings S.à.r.l., a "Société à responsabilité limitée" with registered office at 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 115.656 ("the Sole Shareholder"),

hereby represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has declared and requested the undersigned notary to record the following:

- I. that the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II.- That the agenda of the present Extraordinary General Meeting is the following:
- 1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation),
- 2. Appointment of Alter Domus Liquidation Services S. à r.l., a Luxembourg private limited liability company with registered office at 5, rue Guillaume Kroll in L-1882 Luxembourg as liquidator (the "Liquidator");



- 3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company; and
- 4. Miscellaneous.
- III. The Sole Shareholder passes the following resolutions:

First resolution:

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation).

Second resolution:

The Sole Shareholder resolves to appoint Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., prenamed, as liquidator (the "Liquidator").

Third resolution:

The Sole Shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the "Law").

The Sole Shareholder further resolves that the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator, acting individually under its sole signature on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds to the Sole Shareholder of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, whom is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed this original deed with us, the notary.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le treizième jour du mois de novembre,

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit

l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'associé unique de la Société à Responsabilité Limitée "JER Geppi 2 S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 127.936, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Joseph ELVINGER en date du 13 avril 2007, publié au Mémorial C numéro 1355 du 4 juillet 2007 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 24 mai 2007, publié au Mémorial C numéro 2105 du 26 septembre 2007.

A comparu

JER Europe Fund III Holdings S.à.r.l., une Société à Responsabilité Limitée avec siège social au 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.656 (l'Associé Unique),

lci représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Ladite procuration, après signature ne variatur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- I. que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales du capital de la Société;
- II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire);
- 2. Nomination de Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., une Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois ayant son siège au 5, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, en tant que liquidateur (le "Liquidateur");



- 3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
- 4. Divers

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide de nommer Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., précité, en tant que liquidateur (le "Liquidateur").

Troisième résolution:

L'Associé Unique décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

L'Associé Unique décide en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

L'Associé Unique décide en outre de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, agissant individuellement par sa seule signature au nom de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et réaliser tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la disposition de ses actifs.

L'Associé Unique décide également de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des avances sur le solde de liquidation à l'Associé Unique de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande du comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi. Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 novembre 2014. Relation: LAC/2014/55087. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Référence de publication: 2014195108/117.

(140218216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Milestone Investisseurs 2014 SLP, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 192.467.

- **1. Date of incorporation.** The Partnership has been incorporated on 2 December 2014.
- 2. Legal form. Société en commandite spéciale.
- 3. Denomination. The denomination of the Partnership is "Milestone Investisseurs 2014 SLP".
- **4. Registered office.** The registered office of the Partnership is established at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.
- **5. Purpose.** The purpose of the Partnership is to carry on the business of an investor in accordance with the Investment Policy and the other terms of the Partnership Agreement and, in particular, to negotiate, make (either directly or indirectly), monitor, enhance, improve and realise Investments with the principal objective of creating capital growth and realising capital gain.

The Partnership (acting through the General Partner or persons otherwise authorised on behalf of the Partnership as appropriate) may take part in the management, supervision or control of the business or operations of any entity in which it has invested and may execute, deliver and perform all contracts and other undertakings and engage in all activities and



transactions as may, in the reasonable opinion of the General Partner, be necessary or advisable in order to carry out the above purposes and objectives, subject to and in accordance with the provisions of the Partnership Agreement.

For the avoidance of doubt and notwithstanding any provision to the contrary as may be contained in the Partnership Agreement, the making of Temporary Investments shall be consistent with the purpose of the Partnership.

- **6. Duration.** The Partnership is established for an indefinite duration.
- **7. Unlimited partner.** Milestone Investisseurs 2014 GP S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 192.246 (the "General Partner").
- **8. Manager.** The Partnership is managed by the General Partner. The General Partner shall have exclusive responsibility for the management and control of the business of the Partnership and the application of the assets of the Partnership and shall have full power and authority to bind the Partnership and to do all things necessary to carry out the purposes of the Partnership.

Suit la traduction française du texte qui précède:

- 1. Date de constitution. La Société a été constituée le 2 décembre 2014.
- 2. Forme juridique. Société en commandite spéciale.
- 3. Dénomination sociale. La dénomination de la Société est «Milestone Investisseurs 2014 SLP».
- 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.
- 5. Objet social. L'objet de la Société est de mener les activités d'un investisseur conformément à la Politique d'Investissement et aux autres termes de la Convention de Partenariat et, en particulier, de négocier, de faire (directement ou indirectement), de contrôler, de renforcer, d'améliorer et de réaliser des Investissements avec pour objectif principal de promouvoir la croissance du capital et la réalisation de gains en capital. La Société (agissant par l'intermédiaire de l'Associé Commandité ou des personnes autrement autorisées au nom de l'Associé Commandité) peut prendre part à la gestion, à la supervision ou au contrôle des activités ou transactions de toute entité dans laquelle elle a investi et peut réaliser, délivrer ou accomplir tous les contrats et autres documents et engager toutes les opérations et transactions qui pourraient, selon l'avis raisonnable de l'Associé Commandité, être nécessaires ou souhaitables en vue de réaliser les buts et objectifs précités, sous réserve de conformité avec les dispositions de la Convention de Partenariat.

Afin d'éviter tout doute et nonobstant toute disposition contraire pouvant être contenue dans la Convention de Partenariat, la réalisation de Placements Temporaires doit être compatible avec l'objet de la Société.

- 6. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- **7. Associé commandité.** Milestone Investisseurs 2014 GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 192.246 (l'«Associé Commandité»).
- **8. Gérant.** La Société est gérée par l'Associé Commandité. L'Associé Commandité a la responsabilité exclusive de la gestion et du contrôle de l'activité et des actifs de la Société et a pleins pouvoirs et pleine autorité pour engager la Société et faire tous les actes nécessaires à la réalisation de l'objet social de la Société.

Le 8 décembre 2014.

Milestone Investisseurs 2014 GP S.à r.l.

Signataire autorisé

Référence de publication: 2014195209/59.

(140218026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Azul S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach. R.C.S. Luxembourg B 165.080.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014195717/10.

(140219098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.



Orion IV European 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire. R.C.S. Luxembourg B 160.707.

In the year two thousand fourteen, on the twenty-eighth day of November.

Before us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Orion Master IV Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 173948 (the "Sole Member"),

here represented by Ms Xiaoshu Tang, LL.M., professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal, given on 27 November 2014.

The said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole member of Orion IV European 1 S.à r.l. (hereinafter the "Company"), formerly known as Orion III European 10 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 160707, incorporated pursuant to a notarial deed dated 15 April 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 26 July 2011 number 1683.

The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 27 December 2012 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 29 Mars 2013 number 766.

The appearing party, represented as stated above, representing the entire share capital of the Company, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

- 1. Increase of the share capital of the Company by an amount of six hundred forty-eight thousand euros (EUR 648,000.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) up to six hundred sixty thousand five hundred euros (EUR 660,500.-) through the issue of six hundred forty-eight thousand (648,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, by way of a contribution in kind;
 - 2. Subsequent amendment of article 5 paragraph 1 of the articles of association of the Company; and
 - 3. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the Sole Member takes, and requires the undersigned notary to enact, the following resolutions:

First resolution

The Sole Member resolves to increase the Company's share capital by an amount of six hundred forty-eight thousand euros (EUR 648,000.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) up to six hundred sixty thousand five hundred euros (EUR 660,500.-) through the issue of six hundred forty-eight thousand (648,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, by way of a contribution in kind.

The six hundred forty-eight thousand (648,000) new shares issued have been entirely subscribed by the Sole Member for the aggregate amount of sixty-four million seven hundred seventy-six thousand eight hundred thirty-seven euros (EUR 64,776,837.-).

The shares so subscribed by the Sole Member have been fully paid up by way of a contribution in kind consisting of part of a receivable of the amount of sixty-four million seven hundred seventy-six thousand eight hundred thirty-seven euros (EUR 64,776,837.-). Proof of the existence and the value of such contribution in kind has been produced to the undersigned notary by a valuation certificate issued by the board of managers of the Company signed on 27 November 2014.

The total contribution in the amount of sixty-four million seven hundred seventy-six thousand eight hundred thirty-seven euros (EUR 64,776,837.-) shall be allocated as follows:

- six hundred forty-eight thousand euros (EUR 648,000.-) to the share capital of the Company; and
- sixty-four million one hundred twenty-eight thousand eight hundred thirty-seven euros (EUR 64,128,837.-) to the share premium of the Company.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Member resolves to amend article 5, paragraph 1 of the articles of association of the Company which shall be enforced and now reads as follows:



"Art. 5. Capital. The issued share capital of the Company is set at six hundred sixty thousand five hundred euros (EUR 660,500.-), divided into six hundred sixty thousand five hundred (660,500) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "Shares")."

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at six thousand five hundred euros (EUR 6,500.-).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxyholder and in case of discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit novembre.

Par devant nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Orion Master IV Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173948, ayant son siège social au 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Madame Xiaoshu Tang, LL.M., résidant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 novembre 2014.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de Orion IV European 1 S.à r.l. (ci-après la "Société"), anciennement dénommée Orion III European 10 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160707, constituée suivant un acte notarié en date du 15 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 26 juillet 2011 sous le numéro 1683.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné daté du 27 décembre 2012 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 29 mars 2013 sous le numéro 766.

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société a requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de six cent quarante-huit mille euros (EUR 648.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à six cent soixante mille cinq cents euros (EUR 660.500,-) par l'émission de six cent quarante-huit mille (648.000) parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, par le biais d'un apport en nature;
 - 2. Modification subséquente de l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société;
 - 3. Divers.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, l'Associé Unique adopte, et requiert le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de six cent quarante-huit mille euros (EUR 648.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à six cent soixante mille cinq cents euros (EUR 660.500,-) par l'émission de six cent quarante-huit mille (648.000), d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, par le biais d'un apport en nature.

Les six cent quarante-huit mille (648.000) nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites par l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, pour un montant total de soixante-quatre million sept cent soixante-seize mille huit cent trente-sept euros (EUR 64.776.837,-).

Les parts sociales ainsi souscrites par l'Associé Unique ont été intégralement payées par le biais d'un apport en nature consistant en une créance d'un montant de soixante-quatre million sept cent soixante-seize mille huit cent trente-sept euros (EUR 64.776.837,-). La preuve de l'existence et la valeur de cet apport en nature a été fournie au notaire soussigné par un certificat d'évaluation émis par le conseil de gérance de la Société le 27 novembre 2014.



L'apport global d'un montant de soixante-quatre million sept cent soixante-seize mille huit cent trente-sept euros (EUR 64.776.837,-) est affecté comme suit:

- six cent quarante-huit mille euros (EUR 648.000,-) au capital social de la Société; et
- soixante-quatre million cent vingt-huit mille huit cent trente-sept euros (EUR 64.128.837,-) à la prime d'émission de la Société.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5, paragraphe 1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital.** Le capital émis de la Société est fixé à six cent soixante mille cinq cents euros (EUR 660.500,-) divisé en six cent soixante mille cinq cents (660.500) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les «Parts Sociales»).»

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ six mille cinq cents euros (EUR 6.500,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande du même mandataire et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom et résidence, ledit mandataire a signé, avec le notaire, le présent acte.

Signé: X. Tang, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 1 er décembre 2014. REM/2014/2612. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 5 décembre 2014. Référence de publication: 2014195284/137.

(140217233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Matafi S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 180.427.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille quatorze, le vingt novembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme - société de gestion de patrimoine familial «MATAFI S.A. SPF», en liquidation, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 17 septembre 2013, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2179 du 18 août 2014. La Société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 24 septembre 2014

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sabine SOLHEID, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Claudine HAAG, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Annette SCHROEDER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

- I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.



III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1.- Rapport du commissaire à la liquidation.
- 2.- Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation.
- 3.- Clôture de la liquidation.
- 4.- Indication de l'endroit où les livres et documents de la société devront être déposés et conservés pendant cinq ans à partir du jour de la liquidation.
- IV.- Que l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 5 novembre 2014, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé en qualité de commissaire vérificateur à la liquidation la société Fiduciaire GLACIS S.à r.l., avec siège social à L-1528 Luxembourg, 18A, boulevard de la Foire.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a abordé son ordre du jour comme suit:

1) Rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation:

L'assemblée entend le rapport de Fiduciaire GLACIS S.à r.l. sur l'examen des documents de la liquidation et sur la gestion du liquidateur.

2) Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction, à Monsieur Jacques RECKINGER de sa gestion de liquidateur de la Société.

L'assemblée donne également décharge au commissaire-vérificateur pour l'exécution de son mandat.

3) Clôture de la liquidation:

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société MATAFI S.A. S.P.F., a définitivement cessé d'exister.

L'assemblée décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir d'aujourd'hui à l'ancien siège social L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. SOLHEID, C. HAAG, A. SCHROEDER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 novembre 2014. Relation: LAC/2014/56516. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Référence de publication: 2014195225/61.

(140218332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Toubkal Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 114.067.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 8 décembre 2014 à 09.30 heures à Luxembourg

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de nommer comme réviseur d'entreprise agréé:

DELOITTE AUDIT, 560 rue de Neudorf

L-2220 Luxembourg

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2014.

Copie certifiée conforme

- / JALYNE S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014195563/17.

(140218028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck